



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 12 décembre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
20.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
21.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
22.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
23.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
24.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
25.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
28.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
29.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
30.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
31.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
33.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
34.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
35.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
36.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
37.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
38.	EPCI	GOBE	Alain
39.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
40.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
41.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
42.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
43.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
44.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
45.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
46.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
47.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
48.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
49.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
50.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
51.	EPCI	LAGALLE	Philippe

52.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
53.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
54.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
55.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
56.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
57.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
59.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
60.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
61.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
62.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
63.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
64.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
65.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
67.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
68.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
69.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
70.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
71.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
72.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
73.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
74.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
76.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
77.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
78.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
79.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
80.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
81.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
83.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
84.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
85.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
86.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
87.	EPCI	SAINT-LÔ	Patrick
88.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
89.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
90.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
91.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
92.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
93.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas

21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
23.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
30.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
31.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
32.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
34.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
35.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
36.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
37.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
38.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
39.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
40.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
41.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
42.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
43.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
45.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
46.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
47.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
48.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
49.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
50.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
51.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
52.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
53.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
2.	Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER	RIBALTA Ghislaine	CU CAEN LA MER
3.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
4.	Jean-François MOREL	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
5.	Corentin RIOU	TERRE D'AUGE	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet, une nouvelle fois, d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 12 décembre dernier, à savoir :

- **Rapport de la Présidente :**
 - ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025,
 - ✓ Compte-rendu des décisions de la Présidente,
 - ✓ Etat des transferts de compétences,
 - ✓ Agenda du Comité Syndical.

• Finances :

- ✓ Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,
- ✓ Subvention d'équilibre pour la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » 2025,
- ✓ Débat d'orientations budgétaires (sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026) : Budget principal et budgets annexes,
- ✓ Ouverture des crédits d'investissement 2026 pour les 3 budgets,
- ✓ Modification de l'article 2 de la régie à autonomie financière sans personnalité morale « Energies Renouvelables ».

• Concessions Gaz :

- ✓ Bilan des rapports de contrôle 2024 – Données 2023 – ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ.

• Concession Electricité :

- ✓ Prolongation de la durée de plusieurs conventions liées au contrat de concession d'électricité :
 - Convention d'échanges entre le SDEC ENERGIE et ENEDIS,
 - Convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante,
- ✓ Convention « accord de méthode » programme résilience post-Ciaran,
- ✓ PPI 2023-2026 - Présentation du bilan du Programme Annuel 2025 et présentation des perspectives du Programme Annuel 2026 (en présence des représentants d'Enedis).

Madame la Présidente annonce que l'étude de l'avenant n° 1 à la convention relative aux modalités d'occupation du domaine public autoroutier concédé à la SAPN, est reportée à une prochaine assemblée.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2^{ème} Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE, représentant le collège de SEULLES, TERRE ET MER, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2025, transmis aux représentants, en annexe de la note explicative de synthèse, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun seront soumises à approbation aujourd'hui et deux délibérations relatives à la compétence Gaz seront prises pour acter de la présentation des rapports de contrôle ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée.

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des dernières décisions prises, depuis le Comité Syndical du 9 octobre 2025, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes d'Argences, Bernières-sur-Mer et Moyaux
		Niveau 2	Adhésion des communes de Saint-Julien-sur-Calonne et Trouville-sur-Mer
	Avenants aux conventions PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique des établissements scolaires	Avenant n° 1 à la convention PROGRES 2022 – Evrecy : Report de la date de fin des travaux	
		Avenant n° 1 à la convention PROGRES 2022 – Saint Germain la Blanche Herbe : Report de la date de fin des travaux	
		Avenant n°1 à la convention PROGRES 2023 - Saint-Pierre-Canivet : Report des dates de début et de fin des travaux	
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique	Validation du financement du plan d'actions 2025 de Vire-Normandie	
		Validation du financement du plan d'actions 2026 de Valdallière	
	Expérimentation d'étude par un programmiste	Convention avec la commune de Grandcamp-Maisy pour définir le programme de rénovation de sa salle omnisport	
		Convention avec la commune de Fontenay-le-Marmion pour la rénovation de sa salle omnisport	
	Expérimentation du regroupement et de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la commune de Noues de Sienne - Avenant n°2 (prolongation de la convention initiale d'un an supplémentaire)		
Solidarité	Conventions de partenariat avec les associations caritatives - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie	Secours Catholique	
		Secours Populaire Français	
		Croix Rouge Française	
Mobilité durable	Aides Financières	Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion par la commune d'Argences	
		Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion par la commune d'Amaye-sur-Orne	
	Avenant n° 1 à la convention d'autopartage avec la Communauté de Commune du Pays de Falaise pour la mise à disposition de 2 points de charge MobiSDEC		
	Avenant n° 1 à la convention d'autopartage 2023 avec la commune de Trévières pour la mise à disposition d'un point de charge sur une borne MobiSDEC		
Finances	Virement de crédits n°3-2025 - Budget principal Du chapitre 4581620 au chapitre 4581622 pour couvrir la prise en charge de travaux d'effacement des réseaux		
Marchés publics	Déclaration d'infructuosité - Lots 1, 2, 3 et 6 du marché services d'assurances		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 9 octobre 2025.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

Depuis le Comité Syndical du 9 octobre 2025, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 7 novembre et 5 décembre 2025 a acté les nouveaux transferts de compétences suivants :

Signalisation Lumineuse	Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables – IRVE	Energies Renouvelables
- Creully-sur-Seulles - Canapville	- Anisy - Fontenay-le-Pesnel - Putot-en-Auge - Soumont-Saint-Quentin - Vacognes-Neuilly - Versainville	- Ouilly-le-Vicomte, pour une centrale photovoltaïque en toiture de la salle des fêtes

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de leur mise en œuvre.

Au vu de ces décisions, l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
478 communes 1 intercommunalité	455 communes 10 intercommunalités	50 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
127 communes 1 intercommunalité	232 communes 1 intercommunalité	29 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

De manière à garantir l'atteinte du quorum pour la dernière réunion du Comité Syndical du mandat, qui permettra d'assurer la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers avant l'installation des nouvelles instances, Madame la Présidente en rappelle la date, à savoir :

- **Jeudi 12 février 2026** – 14h - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest. Cette séance sera dédiée essentiellement aux votes des budgets, des subventions et des contributions et aides financières 2026.

Le Comité Syndical prend acte de cette prochaine et dernière échéance du mandat.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêt spécifique Gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice*	151	144
Quorum atteint à partir de	76	73
Présents	83	78
Pouvoirs	5	5
Total des votants	88	83

* Suite au décès de Monsieur Daniel GUÉRIN, représentant du collège des EPCI.

Elle annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

Arrivée de Messieurs Lionel MARIE, Patrick SAINT-LÔ et Patrice GERMAIN, respectivement représentants des collèges de la Communauté Urbaine Caen la mer, des EPCI et de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	151	86	5	91
Représentants COMPÉTENCE « GAZ »	Représentants COMPÉTENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	80	5	85

FINANCES

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 58 nouveaux projets présentés par 31 communes, depuis le Comité Syndical du 9 octobre :

- Montant total des travaux : 4 183 892,91 € HT
- Montant de la participation communale : 2 381 249,06 €
 - Montant des fonds de concours : 2 367 643,33 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 13 605,73 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, en annexe de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver ces 58 nouvelles demandes.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	151	86	5	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 58 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 2 367 643,33 € ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

SUBVENTION D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » 2025

L'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget annexe de la régie « Mobilité durable » relève du cas dérogatoire n° 2.

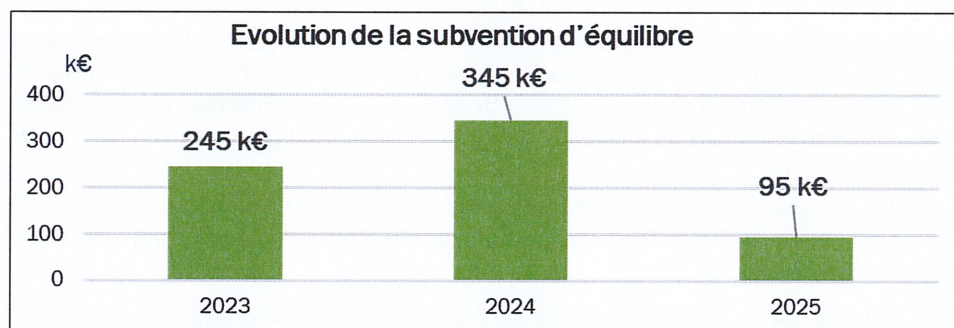
Malgré la très nette progression des recettes de fonctionnement (augmentation du nombre de sessions et revalorisation des tarifs aux usagers), ces dernières ne couvrent pas la totalité des charges de fonctionnement, notamment en raison du poids des dotations aux amortissements.

Section	Sens	Code chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	CFU PROVISoire AU 18/12/2025
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	6 048,91	6 048,91
F	R	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000,00	264 614,80
F	R	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 300 000,00	1 247 512,64
F	R	74	Subventions d'exploitation	30 000,09	24 595,49
F	R	75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	175 473,90
F	R	77	Produits exceptionnels	212 451,00	63 895,99
TOTAL DES RECETTES				1 913 500,00	1 782 141,73
F	D	011	Charges à caractère général	1 250 000,00	1 249 811,53
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	115 000,00	108 212,20
F	D	022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 000,00	489 731,09
F	D	65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00
F	D	67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	22 500,00	22 500,00
F	D	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				1 913 500,00	1 870 254,82
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SANS REPORT				-6 048,91	-94 162,00
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AVEC REPORT				0,00	-88 113,09

Le résultat provisoire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 est déficitaire et nécessite d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre initialement prévue à 212 451 € lors du vote du budget primitif le 27 mars 2025.

Dans ce contexte, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement d'environ 95 000 €.

L'évolution de la subvention d'équilibre depuis 2023 est présentée comme suit :



Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette subvention d'équilibre pour un montant de 95 000 €.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	86	5	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » pour un montant à date de 95 000 € ;
- **DECIDE** d'imputer la subvention en compte de dépense - 65736221 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 7741 - du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Messieurs Théophile KANZA MIA DIYEKA, et Ludwig WILLAUME, Représentants du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	151	88	5	93
Représentants COMPETENCE « GAZ »	Représentants COMPETENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	82	5	87

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - ROB

Madame la Présidente précise que la commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » du 25 novembre 2025 et le Bureau Syndical du 5 décembre dernier ont travaillé sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires du Budget Principal et des Budgets annexes « Énergies Renouvelables » et « Mobilité Durable » 2026, qui permet à chacun de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée de la situation financière du syndicat.

Madame la Présidente souligne l'important travail réalisé et la qualité du document présenté et laisse la parole à Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-président, en charge notamment des finances, pour présenter les travaux de la commission et du Bureau Syndical.

Dans l'esprit de la réglementation (loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « loi Notre » et décret n°2016-841 du 24 juin 2016), le Rapport d'Orientations Budgétaires est composé de trois parties :

- Le bilan de la situation budgétaire et financière, sur la période triennale 2023-2025 ;
- Les ressources humaines ;
- Les orientations budgétaires 2026.

A noter que les données 2025 sont provisoires puisque l'arrêté des comptes intervient au 31 décembre 2025. Les chiffres 2025 sont des estimations les plus précises possibles.

Le débat d'orientations budgétaires sera acté par une délibération spécifique.

PARTIE I : La situation budgétaire et financière 2023-2025

Cette première partie consiste à faire une analyse de l'évolution sur la période 2022-2024 :

- Des ratios financiers qui permettent d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- Du budget principal ;
- Du budget annexe « Energies renouvelables » ;
- Du budget annexe « Mobilité durable ».

Arrivée de Messieurs Marc LECERF, représentant du collège la Communauté Urbaine Caen la mer, Hervé BAZIN, Jean-Michel MULLER et Gilles MALOISEL, représentants du collège de l'Intercom de la vire au Noireau, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

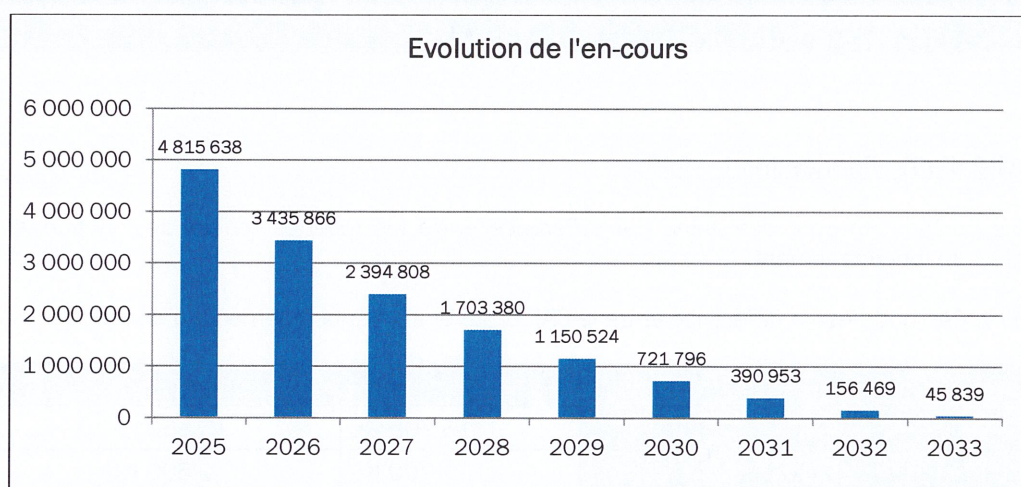
Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	151	92	5	97
Représentants COMPÉTENCE « GAZ »	Représentants COMPÉTENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	86	5	91

1. Evolution des ratios financiers

1.1 La dette

Le comité syndical a décidé de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur réseaux : le désendettement du syndicat se caractérise par une diminution des annuités (intérêts et capital des emprunts).

Le montant de la dette était de 4.8 M€ au 1^{er} janvier 2025. Elle sera intégralement remboursée en 2033.



Pour rappel, les emprunts contractés par le syndicat visent le financement des travaux sur les réseaux, via le mécanisme de l'étalement de charges.

1.2 La trésorerie

La trésorerie correspond à la différence entre les recettes réelles encaissées et les dépenses réelles décaissées.

TRESORERIE	2023	2024	2025
Budget principal	19 000 K€	22 500 K€	20 230 K€
Budget annexe ENR	750 K€	570 K€	425 K€
Budget annexe MD	2 400 K€	1 700 K€	505 K€
Montant consolidé de la trésorerie	22 150 K€	24 770 K€	21 160 K€

Le niveau de la trésorerie s'explique par :

- **Un encaissement de recettes très régulier :**
 - Renforcement de l'équipe comptable -> Appel de fonds pour le remboursement des emprunts et paiement des fonds de concours plusieurs fois par an,
 - Nouvelles modalités de perception de l'accise sur l'électricité (versement mensuel d'environ 1 M€) par les services de l'Etat.
- **Le développement d'une ingénierie financière interne :**
 - Permet de collecter de nouvelles sources de financement (ACTEE, Fonds vert, ...).

Le niveau de trésorerie permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur une période de 5 mois.

Les délais de paiement

Sur la période triennale considérée, le Délai Global de Paiement – DGP – pour le budget général est conforme à la réglementation afin d'assurer aux prestataires un délai d'encaissement des recettes raisonnable.

Année	2023	2024	2025
DGP	29,1 jours	26,1 jours	28,5 jours

1.3 La capacité d'auto-financement – CAF

Le montant de la CAF brute est déterminé par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant de la CAF nette est la différence entre la CAF brute et les remboursements d'emprunts.

BUDGET PRINCIPAL - CA	2023	2024	2025
CAF brute	15 700 K€	15 650 K€	13 190 K€
Capital remboursé des emprunts	1 900 K€	1 600 K€	1 380 K€
CAF nette	13 800 K€	14 050 K€	11 810 K€

Pour rappel, le niveau satisfaisant de la CAF s'explique par la perception de recettes (Accise sur l'électricité et redevance d'électricité) imputées en fonctionnement mais mobilisées pour le financement des travaux d'investissement (raccordement, effacement, rénovation énergétique ...).

La CAF a pour objet de :

- Couvrir le remboursement des emprunts finançant les travaux d'effacement des réseaux – environ 130 communes bénéficient de ce dispositif financier.
- De réaliser les investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public
- De soutenir les projets de transition énergétique et de mobilité durable

2. Evolution du budget principal

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- o Sont exprimées par chapitre ;
- o Intègrent les opérations d'ordre ;
- o Prennent en compte les résultats reportés 2024 ;
- o Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

Arrivée de Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	151	93	5	98
Représentants COMPETENCE « GAZ »	Représentants COMPETENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	87	5	92

2.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023*	2024*	2025
Total des opérations réelles - a	31 116 K€	32 655 K€	30 775 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 900 K€	7 250 K€	8 500 K€
Total des recettes c=a+b	38 016 K€	39 905 K€	39 275 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	18 087 K€	16 990 K€	17 635 K€
Total des opérations d'ordre - b	17 350 K€	20 475 K€	23 000 K€
Total des dépenses c=a+b	35 437 K€	37 465 K€	40 635 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	2 579 K€	2 440 K€	-1 360 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	25 110 K€	24 704 K€	16 215 K€

* retraitement des recettes par déduction de recettes exceptionnelles.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement provient principalement de la perception de recettes (accise sur l'électricité et redevance d'électricité) imputées en fonctionnement mais mobilisées pour le financement des travaux d'investissement (raccordement, effacement, rénovation énergétique ...).

La dégradation du résultat de la section de fonctionnement s'explique par la combinaison :

1. De la diminution des recettes, notamment :

- La perception de l'accise sur l'électricité
- Le montant des participations :
 - Moins de remboursements d'étalement de charges (nombreux contrats arrivent à échéance)
 - Basculement vers le nouveau forfait EP/SL et rénovation énergétique
 - Achat d'énergie EP/SL (moins de consommations d'énergie, prix d'achat plus bas et baisse de la puissance moyenne)

2. De la hausse des dépenses, principalement par :

- Les dotations aux amortissements enregistrées en opérations d'ordre.

Le syndicat mènera au cours de l'année 2026 une étude juridique et comptable pour évaluer les possibilités d'adaptation de cette pratique comptable (dotation aux amortissements) car les biens concédés n'ont normalement pas besoin d'être amorti.

2.2 La section d'investissement

La présentation de la section d'investissement couvre les mouvements réels et d'ordre.

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	16 360 K€	14 840 K€	25 220 K€
Total des opérations d'ordre - b	18 450 K€	21 172 K€	24 000 K€
Total des recettes c=a+b	34 810 K€	36 012 K€	49 200 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	32 320 K€	26 995 K€	35 890 K€
Total des opérations d'ordre - b	8 100 K€	7 950 K€	9 500 K€
Total des dépenses c=a+b	40 420 K€	34 945 K€	45 390 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-5 610 K€	1 067 K€	3 810 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	1 173 K€	2 241 K€	6 000 K€

La hausse des recettes s'explique par :

- L'affectation du résultat pour couvrir les besoins de financement,
- Les opérations d'ordre notamment les dotations aux amortissements des immobilisations.

Il est important de noter que dans l'évolution des subventions d'équipement, les montants notifiés du Facé (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) accusent une baisse continue depuis plusieurs années.

Notification du FACé par programme et par année	2023	2024	2025	Taux de croissance 2025/2023
Montant des programmes « classiques »	3 952 K€	3 307 K€	3 072 K€	-22%
Montant des programmes exceptionnels	956 K€	2 151 K€	381 K€	-60%
Montant total	4 908 K€	5 458 K€	3 453 K€	-29%

La hausse des dépenses s'explique par :

- Les investissements sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de transition énergétique,
- Les opérations d'ordre notamment les dotations aux amortissements des subventions.

3. Evolution du budget annexe « Energies renouvelables »

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Prennent en compte les résultats reportés 2024 ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

3.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opération réelles - a	122 K€	121 K€	139 K€
Total des opérations d'ordre - b	27 K€	29 K€	35 K€
Total des recettes c=a+b	149 K€	150 K€	174 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	104.5 K€	100 K€	88 K€
Total des opérations d'ordre - b	44 K€	64 K€	75 K€
Total des dépenses c=a+b	148.5 K€	164 K€	163 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	0.5 K€	-14 K€	11 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	54 K€	40 K€	51 K€

La progression des recettes s'explique par l'augmentation du nombre de centrales de production photovoltaïque, et donc, de la vente d'électricité à EDF OA.

La hausse des dépenses s'explique principalement par l'évolution des dotations aux amortissements.

3.2 La section d'investissement

La présentation de la section d'investissement couvre les mouvements réels et d'ordre.

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	25 K€	5 K€	0 K€
Total des opérations d'ordre - b	44 K€	64 K€	75 K€
Total des recettes c=a+b	69 K€	69 K€	75 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	210 K€	177 K€	185 K€
Total des opérations d'ordre - b	27 K€	29 K€	35 K€
Total des dépenses c=a+b	237 K€	206 K€	220 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-168 K€	-137 K€	-145 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	500 K€	362 K€	217 K€

Les recettes sont composées essentiellement d'opérations d'ordre, puisque que cette activité ne bénéficie plus de subventions d'investissement pour l'installation de centrales de production photovoltaïque.

La régie « ENR » porte des investissements de centrales sur toiture mais peut aussi soutenir des projets de réseaux de chaleur.

Compte tenu des finances de la régie, se pose la question du portage juridique et financier de la construction de ces réseaux de chaleur.

4. Evolution du budget annexe « Mobilité Durable »

Dans cette partie qui détaille la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Prennent en compte les résultats reportés 2024 ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2025.

4.1 La section de fonctionnement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	707.5 K€	1 186 K€	1 606 K€
Dont subvention d'équilibre	245 K€	345 K€	95 K€
Total des opérations d'ordre - b	158 K€	200 K€	265 K€
Total des recettes c=a+b	865.5 K€	1 386 K€	1 871 K€
DÉPENSES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	529.5 K€	992 K€	1 380 K€
Total des opérations d'ordre - b	340 K€	389 K€	490 K€
Total des dépenses c=a+b	869.5 K€	1 381 K€	1 870 K€
RÉSULTAT	2023	2024	2025
Résultat sans report d'exercice N-1	-4 K€	5 K€	1 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	2 K€	7 K€	7 K€

La progression des recettes s'explique par :

- L'installation de nouvelles infrastructures de recharges (IRVE)

INSTALLATION IRVE	2023	2024	2025	2025/2023
	263	358	511	+94%

- L'augmentation du nombre de sessions de recharge

	2023	2024	2025	2025/2023
NOMBRE DE SESSIONS	71 324	104 237	128 559	+80%
MONTANT DES RECETTES	452 994€	767 606€	1 247 513€	+175%

- La perception d'une nouvelle recette issue de la vente de certificat TIRUERT (175 000 €).

La hausse des dépenses s'explique principalement par :

- L'achat d'énergie pour les recharges des véhicules
- Les frais de maintenance
- Les dotations aux amortissements

4.2 La section d'investissement

RECETTES	2023	2024	2025
Total des opérations réelles - a	319 K€	425 K€	1 201 K€
Total des opérations d'ordre - b	340 K€	389 K€	490 K€
Total des recettes c=a+b	659 K€	814 K€	1 691 K€
DÉPENSES			
Total des opérations réelles - a	676 K€	1 217 K€	3 399 K€
Total des opérations d'ordre - b	158 K€	200 K€	265 K€
Total des dépenses c=a+b	834 K€	1 417 K€	3 664 K€
RÉSULTAT			
Résultat sans report d'exercice N-1	-175 K€	-603 K€	-1 973 K€
Résultat avec report d'exercice N-1	2 570 K€	1 967 K€	25 K€

La progression des recettes d'investissement s'explique par :

- La perception de subventions d'équipement venant de l'Etat (notamment les dotations FACÉ et ADVENIR) et de la Région ;
- Les dotations aux amortissements déterminées par le niveau d'installation de nouvelles IRVE.

La hausse des dépenses d'investissement s'explique par :

- La réalisation d'investissements importants dans l'installation de nouvelles bornes de recharges (IRVE).

Nb : Le SDEC ENERGIE a alloué au budget annexe une dotation initiale de 2 500 K€ en 2018, qui a permis un montant total d'investissements de 6 100 K€, sur la période 2018-2025.

A l'origine, la régie « mobilité durable » n'incluait pas le déploiement du schéma directeur (SD IRVE) qui a débuté en 2023.

La dotation initiale aujourd'hui quasiment épuisée ne permet pas d'assurer le déploiement du schéma directeur dans son intégralité ; la question de l'attribution d'une nouvelle dotation est posée pour pouvoir achever ce schéma dans le respect des engagements qui ont été pris.

Pour conclure sur cette première partie, Madame la Présidente donne la parole à la salle :

Au vu des nouvelles annonces réglementaires, un représentant de l'assemblée souhaite savoir comment le SDEC ENERGIE envisage de se positionner dans ce contexte, au risque de déployer trop de bornes de recharge électrique.

Monsieur Philippe LAGALLE précise que la position proposée est de tempérer et de réserver, pour 2026, un montant inférieur à celui que nécessiterait la mise en place de la totalité du schéma tel qu'il a été acté.

A l'alerte émise par Monsieur Mickaël MARIE, représentant du collège de la Communauté Urbain Caen la mer, sur une perte de dynamisme du SDEC ENERGIE dans le déploiement de ses bornes ; risquant d'engendrer un ralentissement de la demande, malgré un marché de la mobilité électrique qui se porte bien, Monsieur Philippe LAGALLE précise qu'il s'agit de remettre en perspective le rythme de déploiement au regard de la situation réelle (développement des initiatives privées, changement des habitudes de recharges, etc ..) et non d'une remise en cause totale du déploiement. Si réajustement il doit y avoir, ce dernier ne pourrait concerner que quelques bornes – il faut prendre le temps de l'analyse.

Madame la Présidente rappelle que le SDEC ENERGIE tente de s'adapter et de suivre les directives réglementaires, particulièrement changeantes. Le Syndicat attend donc plus de stabilité pour pouvoir avancer, mais se doit de continuer d'investir en tout point du département pour apporter une réponse aux usagers, , qui souhaitent s'engager vers de nouvelles formes de mobilité.

A l'interrogation de Monsieur Hubert FURDYNA, représentant du collège d'Isigny-Omaha Intercom, relative à la possibilité d'avoir accès à des statistiques, Madame la Présidente rappelle que celles-ci sont à disposition de chacun sous les espaces personnels des collectivités sur le site internet. Le constat général est que le nombre de sessions augmente régulièrement et ce, sur tout le territoire.

Monsieur Philippe LAGALLE précise que ces statistiques d'utilisation des bornes mériteront d'être suivies avec rigueur. Elles permettront d'identifier les bornes qui pourraient faire l'objet d'un redéploiement.

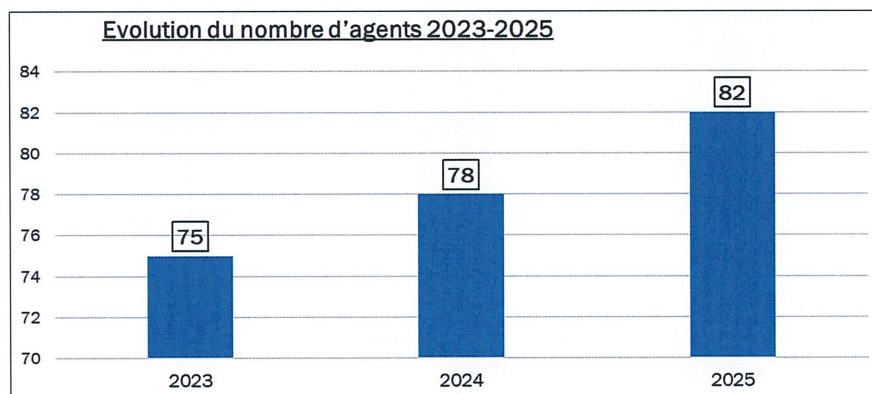
Monsieur Alban RAFFRAY précise, à son tour, que le ratio entre le nombre de sessions et le nombre de bornes installées, qui permet de voir si on continue de répondre à un besoin, guide le SDEC ENERGIE dans le déploiement des bornes. A noter également que, depuis le début des réflexions menées pour établir le schéma directeur des bornes en 2022, l'initiative privée a contribué à augmenter l'offre sur le territoire. Le besoin d'une offre publique n'est donc plus forcément aussi nécessaire que prévu initialement dans certains secteurs.

PARTIE II : Les ressources humaines 2023-2025

1. Le profil des agents

1.1 L'évolution des effectifs

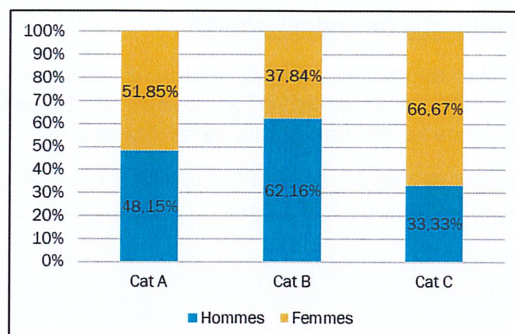
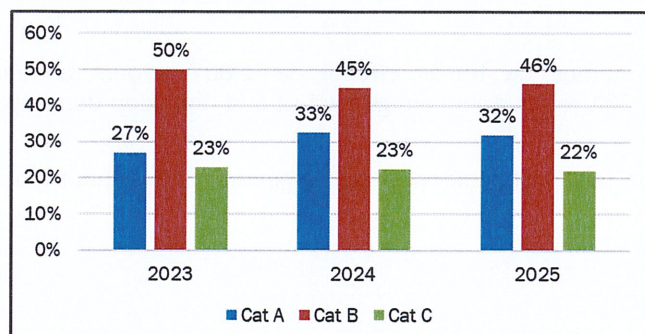
Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



L'augmentation du nombre d'agents, s'explique par les besoins des services pour répondre aux attentes des adhérents :

- Service Eclairage public : la prise en charge de transfert de compétences EP et le déploiement de nouvelles activités (programme R30, programme Fonds vert, programme 100% LED),
- Services Transition énergétique : le lancement du dispositif CEP3 et des programmes spécifiques de rénovation énergétique (PROGRES, SPRINT, SOLENE), la création de société de production d'ENR,
- Service Ressources numériques : internalisation des missions de géoréférencement,
- Service Concession : prise en charge de l'activité croissante du service, préparation du futur contrat de concession Gaz.

1.2 La répartition des agents par catégorie et par sexe



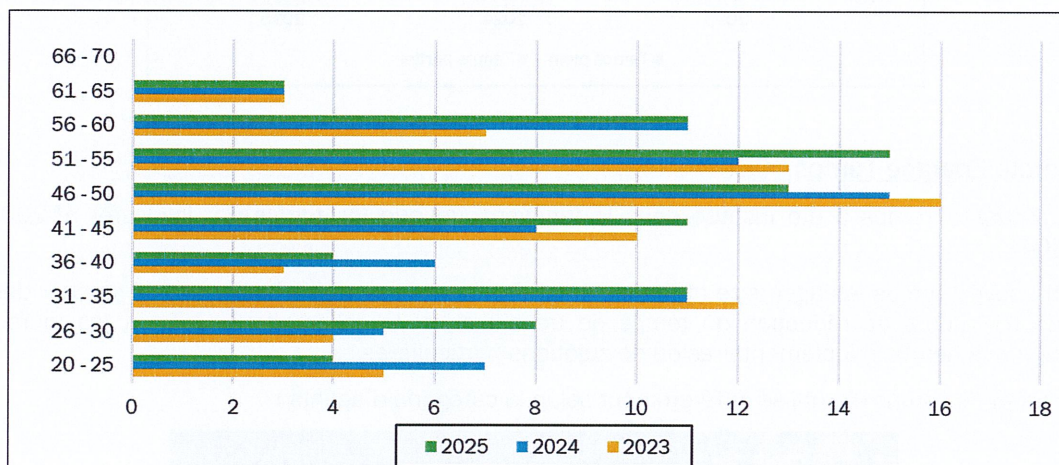
La parité des effectifs est respectée.

Les emplois techniques restent majoritairement occupés par des agents masculins et les emplois administratifs restent un domaine à forte dominante féminine.

L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement pour la prise de compétences (formation, tutorat, bilan de compétences ...).

La répartition des agents par catégorie est inégale mais cohérente avec les spécificités du syndicat. (Dominante technique).

1.3 La pyramide des âges



L'âge moyen des agents est de 44 ans (en légère diminution en raison de l'intégration de nouvelles recrues).

Le mécanisme de GVT (Glissement Vieillessement Technicité) impacte directement la masse salariale.

L'enjeu, pour le SDEC ENERGIE, est d'anticiper les départs en retraite (si âge de départ = 64 ans) :

- A court terme, 14 agents en retraite au plus tard dans 8 ans
- A moyen terme, 15 agents en retraite au plus tard dans 13 ans.

2. Le temps de travail

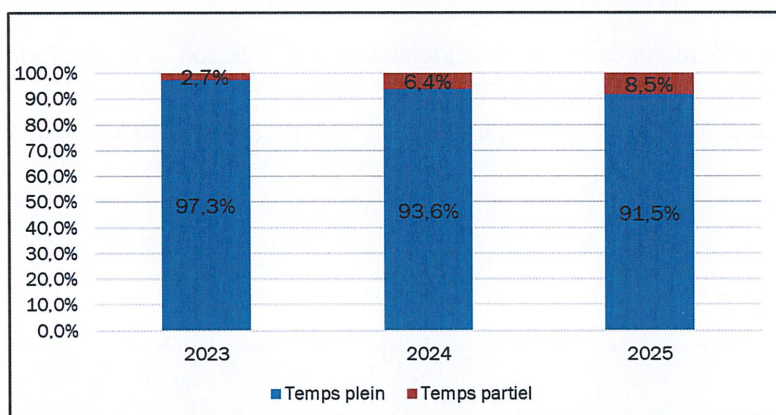
2.1 Le temps de travail effectif

Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles. Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jours de RTT actualisé chaque année.

2.2 Le temps partiel

En 2025, Le travail à temps partiel concerne 8.5% des agents (7) -hors temps partiel thérapeutique :



2.3 Le Compte Epargne Temps - CET

Le Compte Epargne Temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce dispositif, ouvert à tous les agents territoriaux, titulaires comme contractuels, permet de stocker des jours de congé et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité le prévoit, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières.

Le Compte Epargne Temps est utilisé différemment selon la catégorie d'agents :

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL 2025
Nombre total de jours en CET	545	379,5	255,5	1 180
Nombre moyen de jours CET par agent	20	10	14	14,5

2.4 Le télétravail

56 agents bénéficient de ce dispositif d'organisation du travail au moins 1 jour par semaine :

	Agents ayant uniquement 1 jour de télétravail	Agents ayant 2 jours de télétravail	Agents bénéficiant du télétravail
Nombre	33	23	56
Part	59%	41%	100%

2.5 L'absentéisme

En 2025, l'absentéisme représente :

- 150 jours d'absences de courte durée (< 15 jours)
- 805 jours de congés « longue durée » ou grave maladie pour uniquement 5 agents.

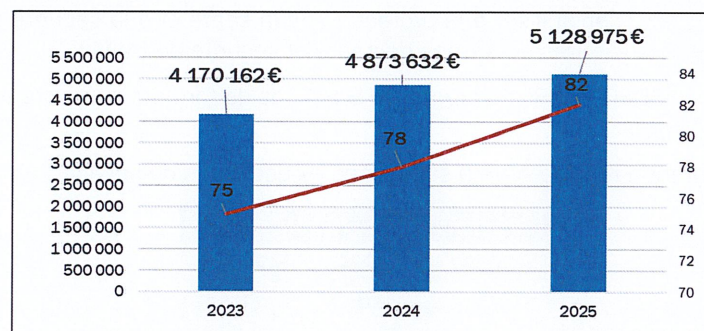
2.6 Le travail des agents en situation de handicap

En complément de l'emploi d'agents, le syndicat apporte une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), dont le montant atteint 10 547.45 € en 2025.

Nombre d'agents reconnus/déclarés avec un handicap	2023	2024	2025
	1	2	4

3. La rémunération des agents

L'évolution des charges de personnel



La hausse des charges de personnel s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- Le recrutement de nouveaux agents ;
- La revalorisation du régime indemnitaire ;
- L'augmentation du point d'indice et des cotisations sociales ;
- Les avancements de grades et promotion interne.

4. Le dialogue social

Le SDEC ÉNERGIE organise différentes actions favorisant la communication interne et le dialogue social :

- Des temps forts de convivialité comme les vœux du personnel et la journée du personnel permettent de favoriser l'écoute et le dialogue, d'impliquer les agents dans les décisions du syndicat et de favoriser les relations entre services.
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues est renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et d'un rapport d'étonnement après les premiers mois d'embauche ; (retour d'expérience de l'agent sur son ressenti en termes d'intégration et de conditions de travail)
- Sur la période 2023-2025, le Comité Social Territorial s'est réuni 4 à 5 fois par an pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis sur :

- L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion,
- La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques,
- La mise en œuvre du télétravail,
- La mise à jour des chapitres du règlement intérieur,
- La participation de l'employeur à la Protection sociale complémentaire,
- Le bilan de formation et le plan prévisionnel de formation,
- La présentation du Rapport Social Unique,
- La revalorisation du régime indemnitaire – IFSE et CIA.

Les actions du syndicat sont complétées par un accompagnement financier, notamment :

Participation du SDEC ENERGIE	2023	2024	2025
Amicale du Personnel	49 K€	55 K€	55 K€
CNAS	15 K€	17,5 K€	19 K€
Santé & Prévoyance	17 K€	17 K€	19 K€
Titres restaurant - Part employeur	52 K€	56,5 K€	62,5 K€
TOTAL	133 K€	146 K€	155,5 K€

5. La santé et sécurité au travail

Le SDEC ENERGIE intervient pour sensibiliser à la protection de la santé et à la sécurité au travail, par la mise en place de différentes mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail.

A titre d'exemple, en 2025, le SDEC ENERGIE a organisé 9 actions de formation « santé et sécurité au travail » soit 23 jours de formation.

Toutes ces mesures concourent à réduire voire à supprimer les accidents de service :

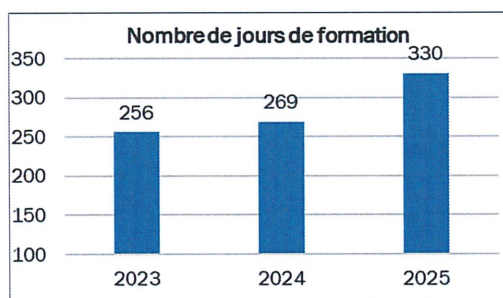
Nombre d'accidents de service		
2023	2024	2025
0	0	0

6. La formation

Le SDEC ENERGIE soutient la formation des agents qui est un outil d'accompagnement lors de la prise de poste, dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions (montée en compétences).

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation.

La nette évolution du nombre de jours s'explique par le suivi des formations obligatoires d'intégration pour les nouvelles recrues, pour les agents ayant bénéficié d'une évolution de carrière (examens ou concours). En 2025, 17 agents ont suivi une formation d'intégration.



Participation des agents	2023	2024	2025
Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation	40	54	52
Nombre total d'agents	75	78	82
Taux de participation	53%	69%	63%

Pour conclure sur ce deuxième chapitre, Madame la Présidente donne la parole à la salle :

A l'interrogation de Monsieur Lionel MARIE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, relative à la diffusion d'une 2^{ème} lettre ouverte de la CFDT, qui semble contredire ce qui vient d'être présenté en termes de dialogue social, Monsieur Philippe LAGALLE précise qu'un temps a été dédié à l'occasion du Comité Social Territorial du mardi 16 décembre dernier, notamment avec la présentation des résultats de l'enquête relative à la qualité de vie au travail (QVT) proposée aux agents en septembre dernier, à laquelle plus de 73 % des agents ont répondu. Ce qui ressort des résultats de cette enquête est sans commune mesure avec la teneur de ce courrier qui ne reflète en rien la réalité du quotidien des agents.

Madame la Présidente confirme vouloir faire preuve de transparence et souligne la qualité des échanges et des relations avec les représentants du personnel du Syndicat. L'enquête témoigne d'un dialogue social ouvert et constructif.

Elle précise également que plusieurs collaborateurs sont intervenus directement auprès de la CFDT pour exprimer une certaine incompréhension et témoigner de leur ressenti, en totale contradiction avec les propos tenus par un syndicat (CFDT) qui n'a même pas pris la peine de consulter les représentants du personnel avant de parler soi-disant au nom et pour le compte des agents.

PARTIE III : Les 5 orientations budgétaires 2026

Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

Les perspectives 2026

- Prévision de baisse de l'activité de raccordement au réseau d'électricité,
- Demande soutenue de projets d'effacement des réseaux,
- Mise en place d'un nouveau programme « Intempéries ».

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des besoins 2026	Total
Programme Renforcement	10 000 K€	22 000 K€	32 000 K€
Programme « Intempéries »			
Programme Extension			
Programme Sécurisation			
Programme Effacement			

Détail des montants des nouveaux besoins 2026 (22 000 K€) :

- Programme Renforcement : 2 350 K€
- Programme « Intempéries » : 950 K€
- Programme Extension : 3 000 K€
- Programme Sécurisation : 500 K€
- Programme Effacement : 15 200 K€

Orientation n°2 : Intensifier la rénovation énergétique des installations d'éclairage public et développer les projets de vidéoprotection

Les perspectives 2026

- Développement de l'activité de vidéoprotection,
- Mise en place du programme « 100% LED »,
- Poursuite du programme R30,
- Projet de mise en lumière de la cathédrale de Bayeux.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux
Programme « extension »	3 000 K€	10 000K€	13 000K€
Programme vidéoprotection			
Programme R30			
Programme Fonds vert			
Projet « Cathédrale Bayeux »			
Programme « 100% LED »			
Programme « Signalisation lumineuse »			

Les propositions d'évolution des forfaits

Il est proposé une augmentation des forfaits éclairage public et signalisation lumineuse de 2% pour couvrir l'inflation et la prise en charge des dépenses pour maintenir l'équilibre budgétaire des activités.

Forfait Eclairage Public

Nouveaux forfaits basés sur l'âge des réseaux	Forfait 2025	Forfait 2026	Options	Forfait 2025	Forfait 2026
Les 2 premières années	10,90	11,10	Visite au sol	0,70	0,80
2, 3, 4 ans	25,90	26,40	Nettoyage supplémentaire	12,80	13,10
De 5 à 9 ans	30,30	30,90	Eclairage festif – motif avec armature posé sur mât	65,00	66,30
De 10 à 19 ans	34,50	35,20	Eclairage festif – motif en traversée de rue	160,00	163,20
De 20 à 24 ans	39,00	39,80	Eclairage festif – motif ou guirlande	112,40	114,60
De 25 à 29 ans	43,30	44,20	Eclairage festif – guirlande d'illumination	97,30	99,20
Supérieur à 30 ans	47,30	48,60	Changement d'heure – 1ere armoire	59,50	60,70
Balises et mise en valeur par la lumière de faible puissance (<40 watts)< à 25 ans)	19,00	19,40	Changement d'heure par armoire supplémentaire	8,70	8,90
Balises et mise en valeur par la lumière de faible puissance (<40 watts)> à 25 ans)	30,60	31,20	Entretien d'une caméra	53,60	54,70
			Entretien d'un radar pédagogique	53,60	54,70
			Entretien d'un PMV posé	219,60	224,00

Forfait Signalisation Lumineuse

FORFAIT DE BASE	Forfait 2025	Forfait 2026	FORFAITS CARREFOUR « TOUT LED »	Forfait 2025	Forfait 2026
Feu principal	112,60	114,90	Feux principaux	103,80	105,90
Répétiteur trafic	55,20	56,30	Répétiteur trafic	50,90	51,90
Signal piéton, complémentaire ou isolé	55,20	56,30	Signal piéton, complémentaire ou isolé	50,90	51,90
Poteau ou potelet	55,20	56,30	Poteau ou potelet	50,90	51,90
Potence	120,60	123,00	Potence	111,20	113,40
Armoire	218,30	222,70	Armoire	212,00	216,20

Orientation n°3 : Poursuivre le déploiement du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques

Les perspectives 2026

- Compte tenu de la dynamique actuelle, le syndicat retient une hypothèse d'augmentation de 25% du nombre de sessions en 2026.
- Le syndicat propose de poursuivre le déploiement du schéma directeur des IRVE tout en analysant le rythme et le niveau d'investissements à réaliser pour les prochaines années.
- Une dotation de 2 500 K€ est proposée pour permettre la réalisation de la tranche 2026 du schéma directeur.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	total
Programme du SD IRVE	320 K€	2 500 K€	2 820 K€

Les propositions d'évolution des forfaits

Proposition de revalorisation de +2% des tarifs de recharges :

Type de bornes	Prix en € / kWh	Prix en € / kWh
	2025	2026
Borne lente 7	0,41	0,42
Borne normale 22/25	0,46	0,47
Borne rapide 50	0,51	0,52
Borne rapide 100	0,56	0,57
Borne rapide 150 et plus	0,61	0,62
Majoration / voiture ventouse	0,21	0,22

Orientation n°4 : Renforcer notre accompagnement en matière de rénovation énergétique

Les perspectives 2026

Cela se traduit notamment par la mobilisation de différents leviers :

- Le déploiement du dispositif de conseil en énergie partagé de niveau 3 (CEP3) – pour l'accompagnement à la réalisation des travaux (mandat).
- La mise en œuvre des 3 programmes spécifiques de rénovation énergétique des bâtiments – PROGRES / SPRINT / SOLENE.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	total
Dispositif CEP3	1 150 K€	1 680 K€	2 830 K€
Programme PROGRES			
Programme SPRINT			
Programme SOLENE			

Orientation n°5 : Faire du syndicat un acteur majeur de la production d'énergies renouvelables

Les perspectives 2026

Le syndicat mobilise ses compétences pour favoriser la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables. Les interventions du syndicat se déclinent en plusieurs actions :

- Participation active à la création et au financement d'une structure dédiée aux projets EnR (SEM),
- Intervention dans des sociétés de production d'EnR,
- Accompagnement d'installation de centrales de panneaux solaires sur toiture,
- Soutien à la construction de réseaux de chaleur,
- Mise en place d'une personne morale organisatrice (PMO) mutualisée au niveau départemental pour favoriser le développement des projets d'auto-consommation collective.

Les besoins budgétaires 2026

Nature des dépenses	Montants des Restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux
Participation à la nouvelle société - SEM	500 K€	3 250 K€	3 750 K€
Installation de centrales de panneaux solaires			
Construction de réseau de chaleur			

Synthèse des besoins budgétaires d'investissement (pour les 3 budgets)

Orientations budgétaires	Montants des restes à réaliser 2025	Montants des nouveaux besoins 2026	Montants totaux
Orientation 1 (réseau électrique)	10 000 K€	22 000 K€	32 000 K€
Orientation 2 (Eclairage et signalisation)	3 000 K€	10 000 K€	13 000 K€
Orientation 3 (IRVE)	320 K€	2 500 K€	2 820 K€
Orientation 4 (rénovation énergétique)	1 150 K€	1 680 K€	2 830 K€
Orientation 5 (EnR)	500 K€	3 250 K€	3 750 K€
TOTAL	14 970 K€	39 430 K€	54 400 K€

Evolution des AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) et AE/CP (Autorisation d'Engagement/Crédit de Paiement)

L'état de consommation des AP/CP sur les exercices 2023 et 2024 et de l'AE / CP et les prévisions de besoins de crédits pour 2026 conduisent à proposer des ajustements de crédits pluriannuels.

➤ EVOLUTION AP/CP N° 1

Programme de travaux dans le cadre du PPI	AP	Montants 2023 à 2025	CP 2026
	26 000 000,00 €	16 516 342,67 €	9 483 657,33 €

Le montant de l'AP/CP n°1 est proposé à la baisse (26M€ au lieu de 31M€) pour tenir compte des travaux effectivement réalisés (cela permet un transfert vers l'AP/CP n°2).

➤ EVOLUTION AP/CP N° 2

Programme de travaux hors cadre du PPI	AP	Montants 2023 à 2025	CP 2026
	41 000 000,00 €	29 959 939,95€	11 040 060,05€

Le montant de l'AP n°2 passe de 36M€ à 41M€ pour tenir compte des besoins exprimés et des travaux à programmer.

➤ EVOLUTION AP/CP N° 3

Programme de fourniture et de pose d'IRVE	AP	Montants 2023 à 2025	CP 2026
	7 600 000,00 €	5 251 150,07€	2 348 849,93€

Le montant de l'AP n°3 est revu à la hausse (si accord sur nouvelle dotation) pour passer à 7,6M€ au lieu de 6M€ pour être en mesure de programmer une nouvelle tranche du SD IRVE).

➤ EVOLUTION AP/CP N° 4

Programme d'efficacité énergétique	AP	Montants 2023 à 2025	CP 2026
Programme R30	18 463 000 €	11 220 942.16€	7 242 057.84 €
Programme Fonds vert 2023			
Programme Eclairage intérieur			
Programme PROGRES et CEP 3			
Programme Panneaux solaires			
Programme Réseaux de chaleur			

Le montant de l'AP n°4 est revu à la baisse (21,2M€ -> 18,4M€) pour tenir compte de la temporalité des projets et du redéploiement des priorités.

➤ EVOLUTION AE/CP N° 1

Programme 100 % LED	AE	Montants 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
	3 500 000€	0€	1 500 000€	1 000 000€	1 000 000€

Le montant de l'AE n°1 est revu à la baisse (4,5M€ -> 3,5M€) pour tenir compte des prix de marché obtenus et des ajustements de programmation (1ère livraison des lampes le 15 décembre 2025).

Les orientations Ressources Humaines 2026

Les perspectives Ressources Humaines 2026 s'inscrivent dans les ambitions du plan stratégique :

- Accompagner le développement des compétences et l'expertise professionnelle des agents,
- Contribuer à instaurer un dialogue social constructif notamment autour de la qualité de vie au travail,
- Renforcer les effectifs des services si nécessaire pour prendre en charge une croissance d'activité ou pour exercer de nouvelles activités,
- Prendre en compte la hausse imposée des cotisations sociales,
- Anticiper les départs en retraite.

Pour cela, le SDEC ENERGIE prévoit un montant de charges de personnel de 5 700 K€

Dépenses réelles	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Charges du personnel	4 900 K€	5 500 K€	5 700 K€
Formation	70 K€	80 K€	80 K€
Nombre d'agents	78	82	83/85*

*L'augmentation des effectifs pourrait se justifier notamment par les besoins de renforts dans les services Transition énergétique, Finances et Eclairage public.

Départ de Monsieur Claude BENOIST, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	151	92	5	97
Représentants COMPETENCE « GAZ »	Représentants COMPETENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	86	5	91

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée.

Aucune observation n'ayant été formulée, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2026 du Budget Principal et des deux budgets annexes du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant et ainsi de valider les perspectives budgétaires construites à partir des 5 orientations présentées.

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2026 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **VALIDE** les perspectives budgétaires construites à partir des 5 orientations présentées ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026 POUR LES 3 BUDGETS

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2026 et la date du vote des budgets, prévue le 12 février 2026.

Pour 2026, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2025 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2024/2025 (2)	Nouveaux crédits 2025 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2026
Chapitre 13		200 000,00 €	- €	200 000,00 €	50 000,00 €
1311	État et établissements nationaux	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 20		250 000,00 €	92 920,00 €	157 080,00 €	39 270,00 €
2031	Frais d'études	150 600,00 €	8 520,00 €	142 080,00 €	35 520,00 €
2051	Concessions et droits similaires	99 400,00 €	84 400,00 €	15 000,00 €	3 750,00 €
Chapitre 204		3 000 000,00 €	1 285 589,00 €	1 714 411,00 €	428 602,75 €
2041412	Bâtiments et installations	1 517 164,00 €	1 285 589,00 €	231 575,00 €	57 893,75 €
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	1 000,00 €
2041482	Bâtiments et installations	1 343 836,00 €	- €	1 343 836,00 €	335 959,00 €
2041582	Bâtiments et installations	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	6 250,00 €
20422	Bâtiments et installations	110 000,00 €	- €	110 000,00 €	27 500,00 €
Chapitre 21		550 000,00 €	58 340,39 €	491 659,61 €	122 914,90 €
21318	Autres bâtiments publics	858,00 €	858,00 €	- €	- €
21351	Bâtiments publics	220 134,01 €	3 474,40 €	216 659,61 €	54 164,90 €
217318	Autres bâtiments publics	14 769,71 €	14 769,71 €	- €	- €
217534	Réseau électricité	5 838,00 €	5 838,00 €	- €	- €
21828	Autres matériels de transport	105 000,00 €	- €	105 000,00 €	26 250,00 €
21838	Autre matériel informatique	126 376,00 €	26 376,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	44 024,28 €	7 024,28 €	37 000,00 €	9 250,00 €
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
2188	Autres	23 000,00 €	- €	23 000,00 €	5 750,00 €
Chapitre 23		41 494 582,01 €	16 248 206,17 €	25 246 375,84 €	6 311 593,96 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	26 910 454,13 €	10 351 704,13 €	16 558 750,00 €	4 139 687,50 €
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	14 584 127,88 €	5 896 502,04 €	8 687 625,84 €	2 171 906,46 €
Chapitre 26		3 200 000,00 €	- €	3 200 000,00 €	800 000,00 €
261	Titres de participation	3 200 000,00 €	- €	3 200 000,00 €	800 000,00 €
Chapitre 27		1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €	375 000,00 €
2748	Autres prêts	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €	375 000,00 €
Chapitre 4581xxx		4 500 000,00 €	869 603,03 €	3 630 396,97 €	907 599,24 €
4581617	Participations Opérations Télécom 2017	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
4581620	Participation adhérents travaux GGC 2020	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	3 750,00 €
4581622	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2022	28 010,38 €	23 010,38 €	5 000,00 €	1 250,00 €
4581623	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2023	104 013,65 €	104 013,65 €	- €	- €
4581624	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2024	1 266 483,59 €	476 086,62 €	790 396,97 €	197 599,24 €
4581625	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2025	1 100 000,00 €	- €	1 100 000,00 €	275 000,00 €
4581724	Travaux sous mandats TE 2024	135 177,17 €	55 177,17 €	80 000,00 €	20 000,00 €
4581725	Travaux sous mandats TE 2025	1 420 000,00 €	- €	1 420 000,00 €	355 000,00 €
4581822	Travaux sous mandats EP 2022	56 967,64 €	56 967,64 €	- €	- €
4581823	Travaux sous mandats EP 2023	88 191,47 €	53 191,47 €	35 000,00 €	8 750,00 €
4581824	Travaux sous mandats EP 2024	126 156,10 €	101 156,10 €	25 000,00 €	6 250,00 €
4581825	Travaux sous mandats EP 2025	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	37 500,00 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter l'application de ces dispositions, avant le vote du budget principal 2026.

→ Délibération d'intérêt commun :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2026 dans la limite de celles inscrites au budget principal de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Budget annexe « Energies Renouvelables »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2025 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2024/2025 (2)	Nouveaux crédits 2025 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2026
Chapitre 20		40 000,00 €	- €	40 000,00 €	10 000,00 €
2031	Frais d'étude	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 23		1 885 000,00 €	330 606,97 €	1 554 393,03 €	388 598,26 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 885 000,00 €	330 606,97 €	1 554 393,03 €	388 598,26 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter l'application de ces dispositions, avant le vote du budget annexe « Energies Renouvelables » 2026.

→ Délibération d'intérêt commun :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2026 dans la limite de celles inscrites au budget annexe « Energies Renouvelables » de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Budget annexe « Mobilité Durable »

Articles	Intitulé	Budget Primitif 2025 avec virements de crédits et décisions modificatives (1)	Crédits Restes à Réaliser 2024/2025 (2)	Nouveaux crédits 2025 (1) - (2)	Ouverture de crédits 2026
Chapitre 21		56 295,35 €	6 295,35 €	50 000,00 €	12 500,00 €
2188	Autres	56 295,35 €	6 295,35 €	50 000,00 €	12 500,00 €
Chapitre 23		3 613 704,65 €	1 541 297,89 €	2 072 406,76 €	518 101,69 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 613 704,65 €	1 541 297,89 €	2 072 406,76 €	518 101,69 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter l'application de ces dispositions, avant le vote du budget annexe « Mobilité Durable » 2026.

→ Délibération d'intérêt commun :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2026 dans la limite de celles inscrites au budget annexe « Mobilité Durable » de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE SANS PERSONNALITE MORALE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Pour rappel, le syndicat, par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, a créé une régie à autonomie financière « énergies renouvelables ».

Les missions actuellement exercées par la régie sont les suivantes :

- Assurer la conception et la réalisation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation des réseaux de chaleur et/ou froid et à la production d'énergies renouvelables ;
- Assurer la maintenance et l'exploitation des équipements et installations (énergies renouvelables, réseaux de chaleur et/ou froid) ;
- Produire ces énergies ;
- Vendre ces énergies.

Son activité principale, est jusqu'à aujourd'hui, le portage des projets d'installations de centrales de production photovoltaïque sur toiture des bâtiments publics avec vente totale de l'électricité à EDF OA (Obligation d'achat).

Mais le contexte et les besoins des collectivités évoluent. Pour s'adapter, le SDEC ÉNERGIE propose de mettre en place un nouvel accompagnement pour favoriser les projets d'autoconsommation collective, en réalisant notamment les missions de personne morale organisatrice (PMO) mutualisée.

Conformément à l'article L315-2 du code de l'énergie, les participants à une opération d'autoconsommation collective (producteurs et consommateurs) doivent être liés entre eux au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO).

La Personne Morale Organisatrice remplit plusieurs obligations réglementaires (telles que la signature de la convention d'ACC et la gestion des entrées et sorties des participants), mais elle peut aussi effectuer des missions complémentaires en fonction des besoins de l'opération (mandat de facturation, animation ...).

La rédaction actuelle de l'article 2 des statuts de la régie ne prévoit pas explicitement la possibilité de réaliser des prestations de services immatériels liés à la production d'énergies renouvelables, comme les missions associées au rôle de personne morale organisatrice (PMO), ce qui justifie de modifier les statuts pour pouvoir exercer ce nouveau rôle.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter la modification de l'article 2 de la régie à autonomie financière sans personnalité morale « Energies Renouvelables » pour y intégrer la possibilité de réaliser des prestations de services immatériels liées à la production d'énergies renouvelables (PMO, étude d'autoconsommation collective).

→ Délibération d'intérêt commun :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de l'article 2 des statuts de la régie à autonomie financière sans personnalité morale « Energie Renouvelables » pour y intégrer la possibilité de réaliser des prestations de services immatériels liées à la production d'énergies renouvelables (Personne Morale Organisatrice, étude d'autoconsommation collective) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSIONS GAZ

BILAN DES RAPPORTS DE CONTROLE 2024 – DONNEES 2023 – ANTARGAZ ENERGIES ET PRIMAGAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que comme chaque année, le service des Concessions du SDEC ÉNERGIE procède aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant les concessionnaires ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ, ces contrôles réalisés en 2024 portaient sur les données 2023 de leur trois contrats de concessions respectifs 2005, 2007 et 2008 pour le premier et 2005, 2007 et 2012 pour le second.

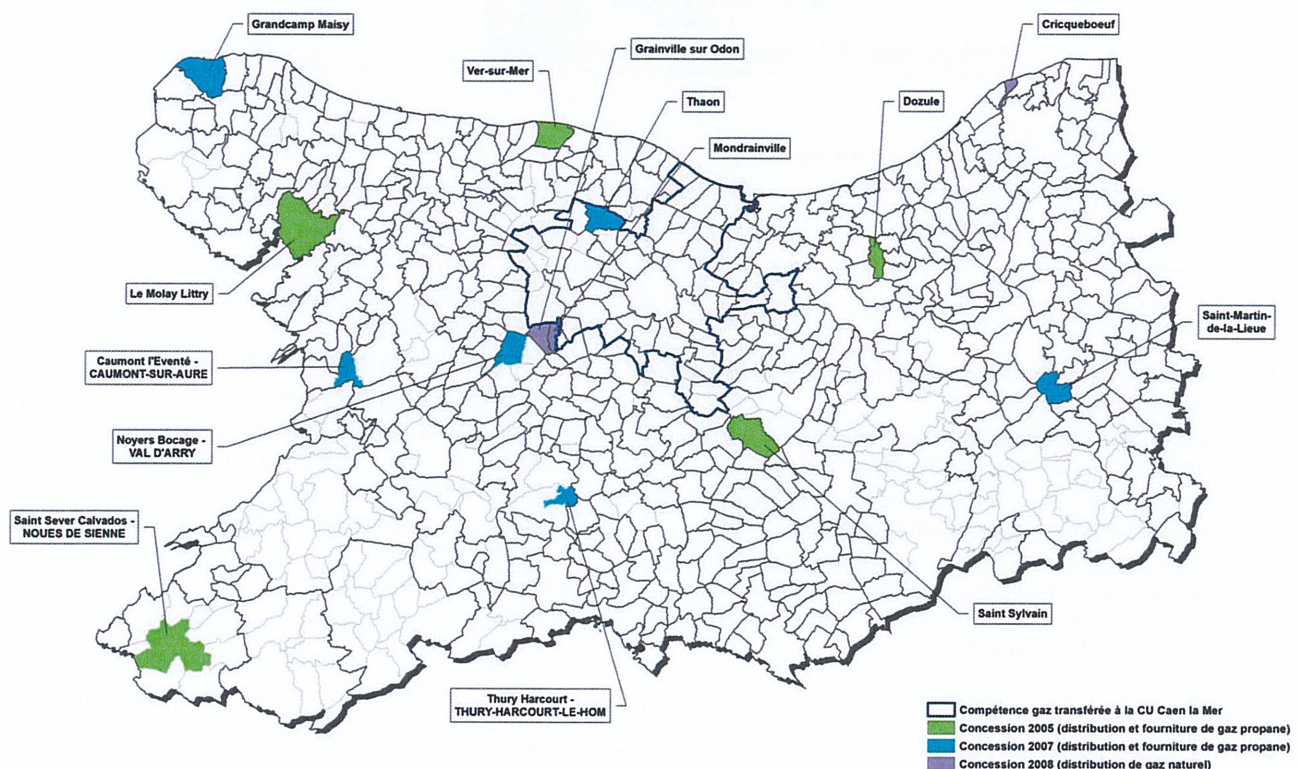
Les contrôles ont porté sur les usagers, les travaux, les ouvrages des concessions, la qualité de la fourniture et la sécurité et la comptabilité des concessions. Les rapports de contrôle et leurs synthèses ont été adressés aux représentants du Comité Syndical avec leur convocation.

➤ ANTARGAZ ENERGIES :

Le périmètre de ce contrôle couvre 14 communes ou communes déléguées :

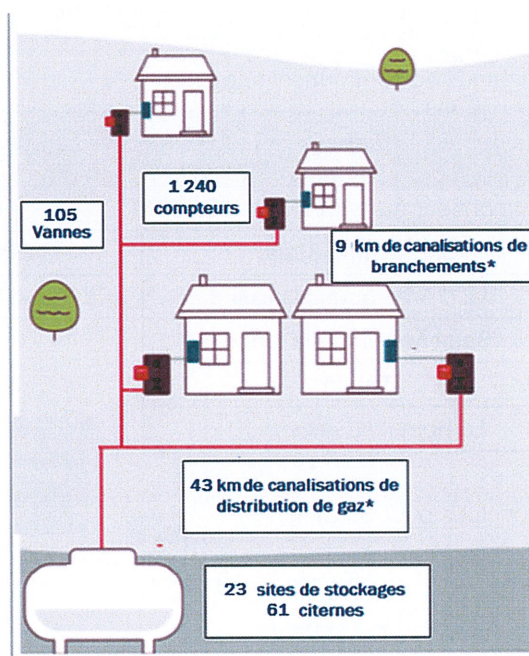
Convention de concession 2005 Gaz Propane	Convention de concession 2007 Gaz Propane	Convention de concession 2008 Gaz Naturel
Dozulé	Caumont sur Aure (<i>Caumont-l'Éventé</i>)	Cricqueboeuf
Le Molay Littry	Grandcamp-Maisy	Grainville sur Odon
Noues de Sienne (<i>Saint Sever Calvados</i>)	Val d'Arry (<i>Noyers-Bocage</i>)	Mondrainville
Saint Sylvain	Saint Martin de la Lieue	
Ver sur Mer	Thaon	
	Le Hom (<i>Thury-Harcourt</i>)	

Ces 3 conventions de concession ont été conclues pour 30 ans.



Quelques données structurantes sont rappelées et schématisées comme suit :

- 1 100 usagers consommateurs (-13 par rapport à 2022).
- Pour les Concessions 2005 et 2007, les usagers dits sociaux représentent 47% des consommateurs (438 usagers – contre 455 (48%) en 2022).
- La consommation décroît d'un peu plus de 8% pour s'établir à 19,5 GWh (21,3 GWh en 2022, près de -18%).
- En 2023, les prix du propane ont globalement progressé mais cette hausse a été limitée par la mise en œuvre de la clause de lissage des tarifs.
- Les particuliers raccordés au réseau de la Concession 2008 ont bénéficié du bouclier tarifaire jusqu'au 30 juin 2023.
- Les ouvrages des réseaux de l'ensemble des concessions en qualité à fin 2023 (près de 52 km de canalisations : 43 km de canalisation de distribution et 8,6km de canalisation de branchement) :



*Données arrondies

Les principales conclusions sont présentées ainsi :

	
1. Le nombre de réclamations des usagers a baissé (89 en 2022 et 76 en 2023). 2. L'application du dispositif d'écrêtement des tarifs aux usagers permet de maîtriser la hausse des tarifs. 3. Les contrôles par échantillonnage des relevés de compteurs ont des résultats satisfaisants. 4. Les documents et données communiqués relatifs aux usagers/travaux/ouvrages/fourniture & sécurité par le Concessionnaire sont exhaustifs ; ce qui facilite la réalisation de la mission de contrôle.	2. Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants : • Consolidation des tarifs sociaux incorrecte • Absence de conseil tarifaire • Impossibilité de suivre le respect des délais standards ou convenus de réalisation des prestations annexes • Absence d'indicateurs relatifs à l'utilisation du chèque énergie. 3. Le Concessionnaire doit : • Parfaire l'inscription des valeurs brutes à l'inventaire, • Corriger le calcul des droits du concédant, • Clarifier les clés de répartition des charges indirectes des comptes d'exploitation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de la production des comptes-rendus annuel d'activités par le concessionnaire Antargaz Energies et de la présentation du rapport annuel de contrôle de la concessions et de sa synthèse.

➔ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	86	5	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

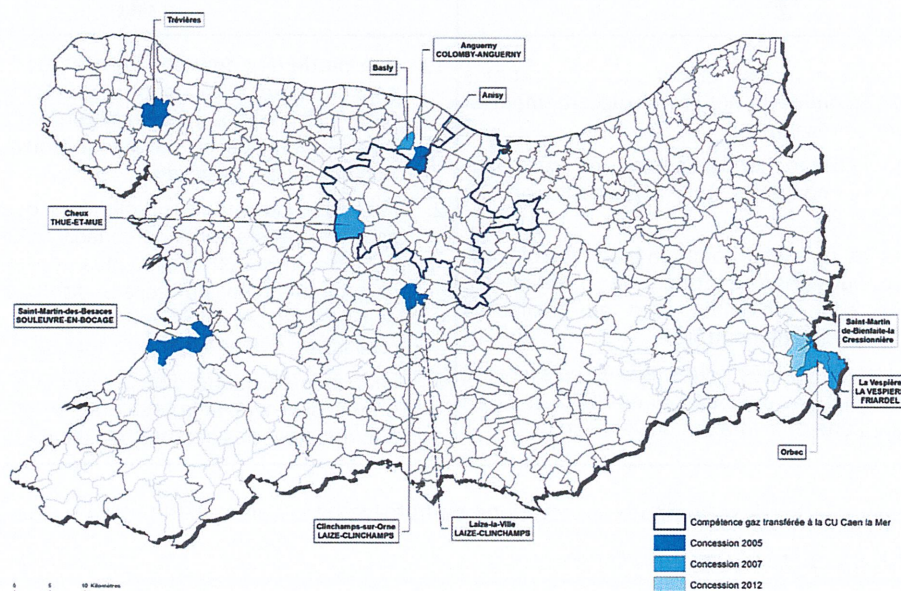
- **PREND ACTE** de la production des comptes-rendus annuel d'activités par le concessionnaire Antargaz Energies ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel de contrôle de la concession et de sa synthèse, joints à la présente délibération ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit accord ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **PRIMAGAZ :**

Le périmètre de ce contrôle couvre 9 communes, communes déléguées ou territoires alimentés en **gaz propane** ainsi qu'une commune non desservie (Basly) :

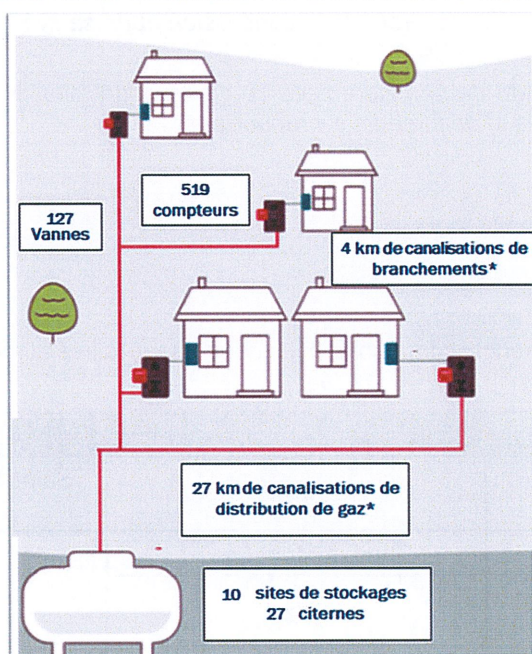
Convention de concession 2005	Convention de concession 2007	Convention de concession 2012
Colomby-Angerny (Anguerny)	Basly	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière
Anisy	Thue et Mue (Cheux)	
Laize-Clinchamps (Clinchamps/Orne et Laize la Ville)	Orbec	
Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces)	La Vespière-Friardel (La Vespière)	
Trévières		

Ces 3 conventions de concession ont été conclues pour 30 ans.



Quelques données structurantes sont rappelées et schématisées comme suit :

- Représentativité très limitée de certaines données 2023 communiquées par le Concessionnaire : une partie des données fournies pour l'exercice 2023 portent sur 10 mois au lieu de 12 (volumes de gaz facturés, recettes du Concessionnaire, achats de gaz et chiffres d'affaires).
- 486 usagers consommateurs (+6 par rapport à 2022),
- 6,6 GWh de gaz propane ont été consommés (donnée incomplète - 16,2 GWh en 2022).
- Les prix du propane globalement ont évolué à la hausse en 2023 dans les limites fixées par la clause de lissage des tarifs.
- 191 usagers bénéficient des tarifs sociaux.
- Baisse (22 contre 30 en 2022) du nombre de réclamations après une hausse en 2022.
- Les ouvrages des réseaux de l'ensemble des concessions en qualité à fin 2023 (près de 31 km de canalisations : 26.5 km de canalisation de distribution et 4.1 km de canalisation de branchement) :



*Données arrondies

Les principales conclusions sont présentées ainsi :

	
1. Le Concessionnaire a précisé la définition de certains éléments fournis (comme la notion de raccordement et de branchement au réseau). 2. Le niveau de précision cartographique du réseau à l'échelle locale est conforme à la réglementation DT-DICT. 3. Les documents et données communiqués relatifs aux usagers/travaux/ouvrages/fourniture & sécurité par le Concessionnaire sont exhaustifs ; ce qui facilite la réalisation de la mission de contrôle. 4. Le nombre d'usagers coupés pour impayés baisse et le nombre des réclamations diminue (30 en 2022 et 22 en 2023) en raison d'une amélioration des services.	1. Une partie des données fournies par le Concessionnaire pour l'exercice 2023 portent sur 10 mois au lieu de 12. Cette présentation n'est pas conforme, le compte rendu annuel d'activité se devant de couvrir l'année civile et non une partie de celle-ci. 2. Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants (la consolidation des tarifs sociaux doit être mise en œuvre plus rapidement, absence de d'automatisation du conseil tarifaire, impossibilité de suivre le respect des délais standards ou convenus de réalisation des prestations annexes). 3. Le Concessionnaire doit corriger et compléter plusieurs données des inventaires comptables et la significativité des résultats des comptes d'exploitation doit s'améliorer.

A noter que Primagaz n'est pas soumis aux dispositions de la trêve hivernale mais la met en œuvre.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2023.

Monsieur BOUGAULT rappelle l'importance de la question du gaz pour le prochain mandat. La faible rentabilité des concessions n'est pas un bon signal et on peut craindre que les concessionnaires ne soient pas intéressés pour reprendre ces contrats lors des renouvellements. Cette situation doit être anticipée pour envisager les modalités de sortie des concessions.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de la production des comptes-rendus annuel d'activités par le concessionnaire Primagaz et de la présentation du rapport annuel de contrôle de la concessions et de sa synthèse.

→ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	86	5	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la production des comptes-rendus annuel d'activités par le concessionnaire Primagaz ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel de contrôle de la concession et de sa synthèse, joints à la présente délibération ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit accord ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSION ELECTRICITE

PROLONGATION DE LA DUREE DE PLUSIEURS CONVENTIONS LIEES AU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE

Monsieur le vice-président rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de trente ans.

Plusieurs conventions associées au contrat de concession ont été conclues. Certaines d'entre elles arrivent à leur terme.

Il s'agit des conventions suivantes :

- **La convention d'échanges avec ENEDIS dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.**

Au titre de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

L'article 14 dudit cahier des charges (1°) organise les échanges entre l'Autorité concédante et le Concessionnaire préalablement aux travaux.

Deux conventions en date du 29 juin 2018 et du 22 décembre 2022 ont fixé les modalités d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE.

L'avenant n°2 à la convention en vigueur arrivant à son terme le 31 décembre 2025, et considérant qu'il est dans l'intérêt du Syndicat de prolonger de nouveau la durée de la convention d'échanges dans l'attente de son adaptation à la suite de l'expérimentation des modalités opérationnelles liées aux évolutions des prescriptions de Sécurité de l'Exploitation au Donneur d'Ordre (PSEDO), de l'étude des évolutions qui pourraient intervenir en matière des formats d'échanges cartographiques (standard Starelec...) dans le cadre du dossier des ouvrages construits et de l'usage de l'outil e-Plans de dématérialisation des échanges, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical du 18 décembre 2025, sa reconduction pour une durée d'un an.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter la signature d'un avenant n°3 à la convention d'échanges avec ENEDIS dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n°3 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE qui prolonge le terme de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

- La convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages).

Au titre de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Dans ce cadre, les ouvrages réalisés par l'Autorité concédante et mis en exploitation par le Concessionnaire, sont valorisés et inscrits à l'inventaire des ouvrages concédés.

Deux conventions en date du 29 juin 2018 et du 22 décembre 2022 ont fixé les modalités d'échanges entre le Concessionnaire et l'Autorité concédante pour la valorisation des ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante.

L'avenant n°2 à la seconde convention arrivant à son terme le 31 décembre 2025, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical du 18 décembre 2025 une nouvelle reconduction pour une durée d'un an.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter la signature d'un avenant n°3 à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante.

→ Délibération d'intérêt commun :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n ° 3 à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante qui prolonge le terme de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONVENTION « ACCORD DE METHODE » PROGRAMME RESILIENCE POST-CIARAN

Pour rappel, la tempête CIARAN a été un événement climatique exceptionnel par son intensité et l'ampleur des dégâts (65 000 usagers du Calvados coupés, 80 départs HTA touchés, 8 000 interventions en Normandie). Enedis a réalisé un diagnostic du réseau au regard des dégâts occasionnés et propose d'engager un certain nombre d'actions pour le renforcer, limiter les incidents et accélérer sa réalimentation.

À la suite de cet événement, Enedis a ainsi décidé de lancer un projet nommé "Résilience post-Ciaran", en complément des Programmes Pluriannuels d'Investissements. Ce projet vise à diminuer l'impact d'un événement exceptionnel de cette nature tant en profondeur qu'en durée. Lancé en 2024, il se déroulera jusqu'en 2030.

Le projet de résilience post CIARAN d'Enedis, pour lequel une enveloppe financière dédiée a été attribuée pour un montant estimé à 20 M€ pour le Calvados, a ainsi été présenté par les représentants d'Enedis au Comité Syndical du 27 mars 2025.

Un travail collaboratif s'est ainsi engagé pour définir une méthode concertée pour coordonner l'action des deux maîtres d'ouvrages que sont le SDEC ÉNERGIE et Enedis dans le cadre de ce projet de résilience :

➤ **Actions à mener par Enedis**

- ✓ À titre indicatif : 20 M€ jusqu'à 2030
- ✓ Elaboration des dossiers techniques
- ✓ Diffusion des programmes annuels (essentiellement sur le réseau HTA dans le Calvados)

➤ **Actions à mener par le SDEC ENERGIE**

- ✓ Analyse des programmes annuels Enedis
- ✓ Identifier les opportunités de coordination avec des travaux sur le réseau basse tension
- ✓ Elaboration des solutions techniques – chiffrages estimatifs
- ✓ Demande de subvention FACE

L'objet de l'accord de méthode proposé consiste ainsi à installer une coopération renforcée entre le SDEC ÉNERGIE et la Direction Régionale Normandie d'Enedis sur la durée du projet avec une volonté commune de conjuguer les investissements pour améliorer la résilience des réseaux HTA et BT en fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage définie dans le cahier des charges de concession, de coordonner les chantiers, d'échanger à pas régulier sur l'avancement des programmes respectifs et de les valoriser.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical cet accord de méthode.

→ Délibération d'intérêt commun :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	152	151	92	5	97

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accord de méthode entre le SDEC ÉNERGIE et Enedis dans le cadre du projet "Résilience post-Ciarán" ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

PPI 2023-2026 : BILAN DU PROGRAMME ANNUEL 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Madame la Présidente rappelle que le contrat de concession électricité, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018, prévoit l'établissement de Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) par période de 4 ans, déclinés en Programmes Annuels (PA).

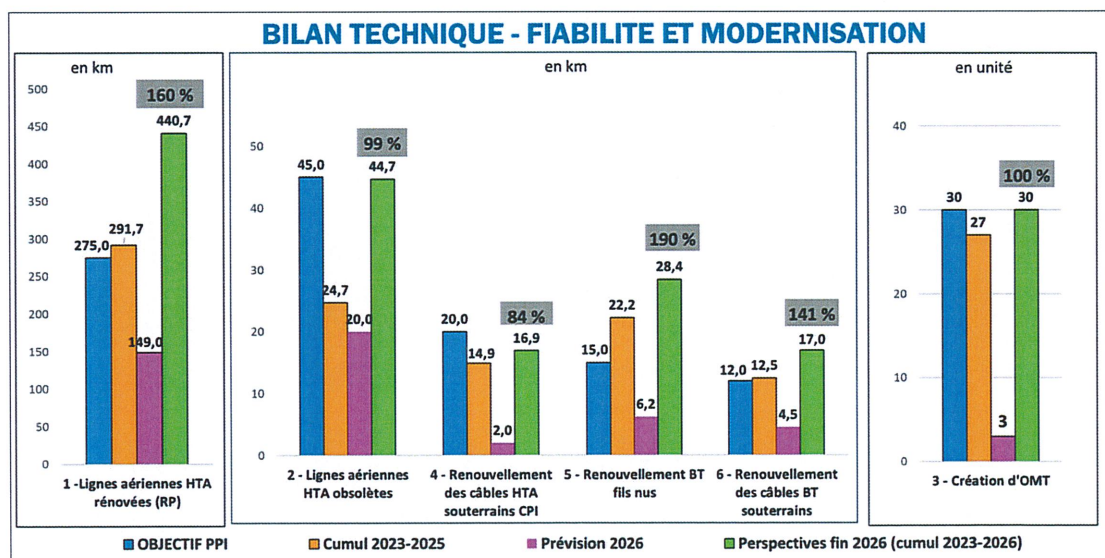
Dans le cadre du 2nd PPI de ce contrat de concession, élaboré pour la période 2023-2026, une présentation conjointe du bilan du programme annuel 2025 et des perspectives du programme annuel 2026, par le SDEC ÉNERGIE, et par ENEDIS est proposée au Comité Syndical.

C'est dans ce contexte que sont accueillis les représentants d'Enedis.

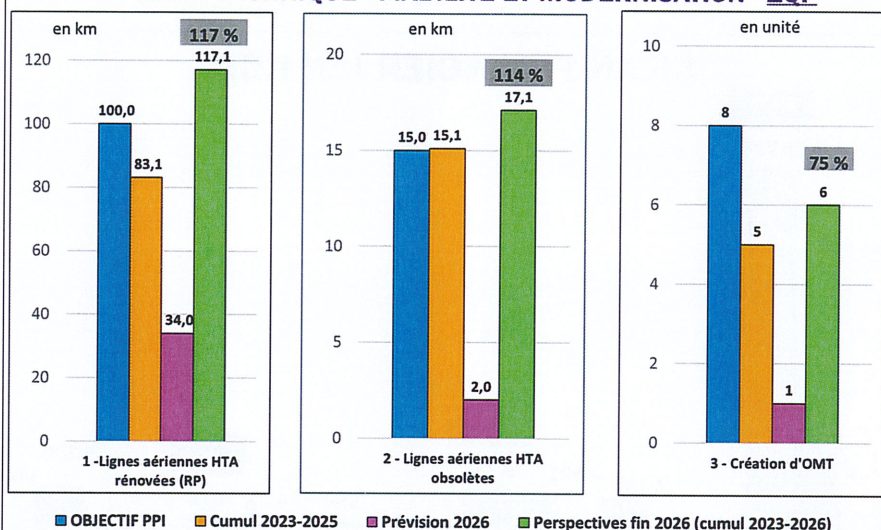
A noter que le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer du respect des engagements des deux parties.

- Les investissements (techniques et financiers) réalisés par Enedis sont présentés comme suit, par Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial :

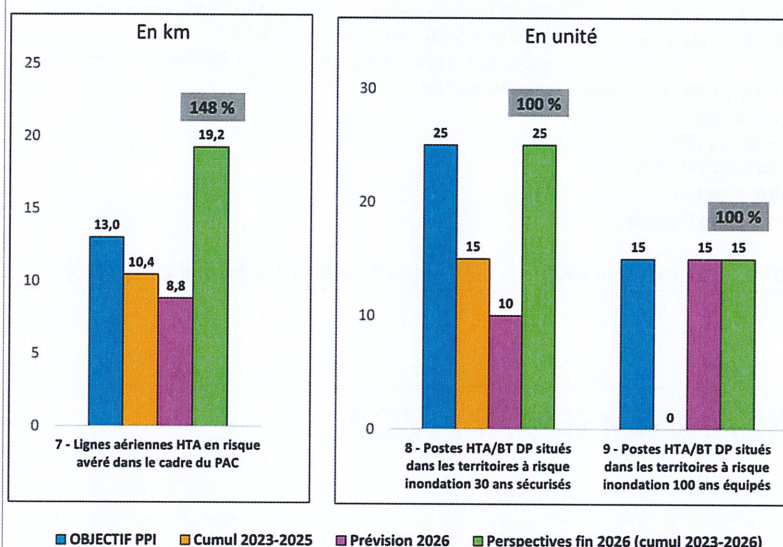
Bilan technique :



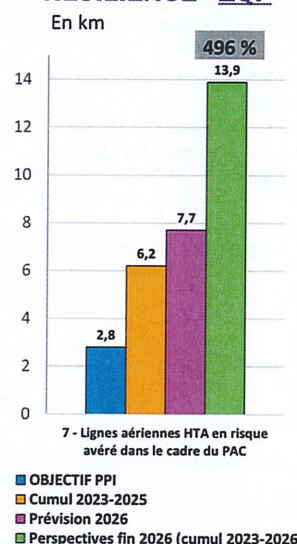
BILAN TECHNIQUE - FIABILITE ET MODERNISATION - ZQP



BILAN TECHNIQUE - RESILIENCE

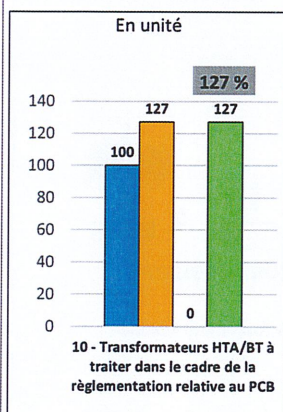


BILAN TECHNIQUE - RESILIENCE - ZQP

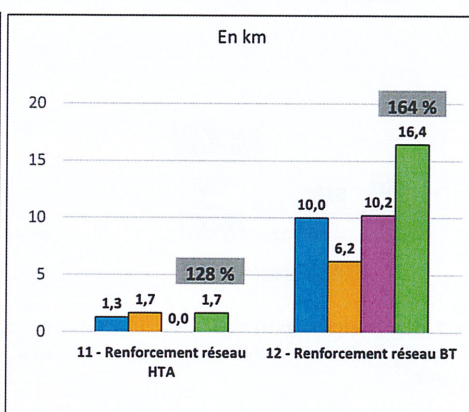


BILAN TECHNIQUE

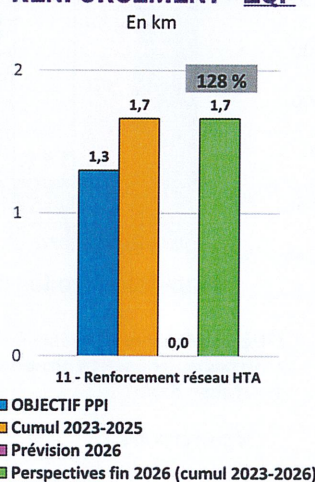
REGLEMENTAIRE



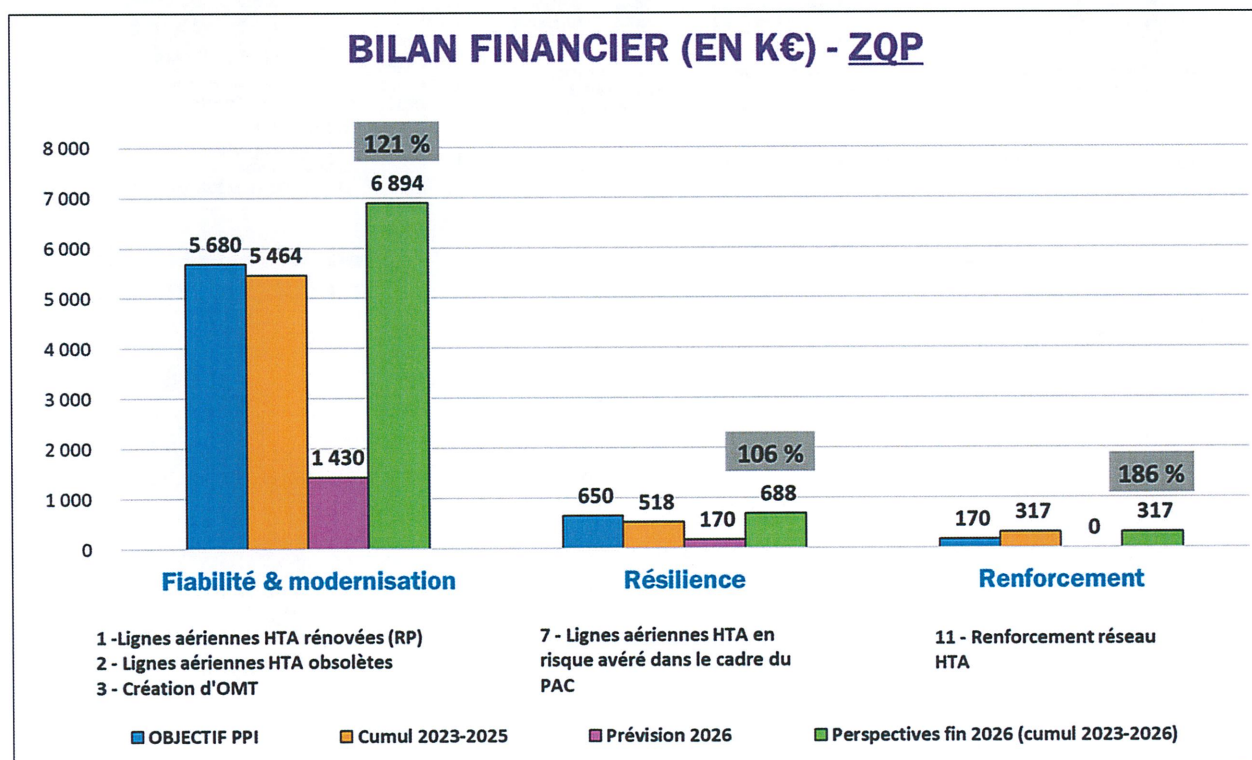
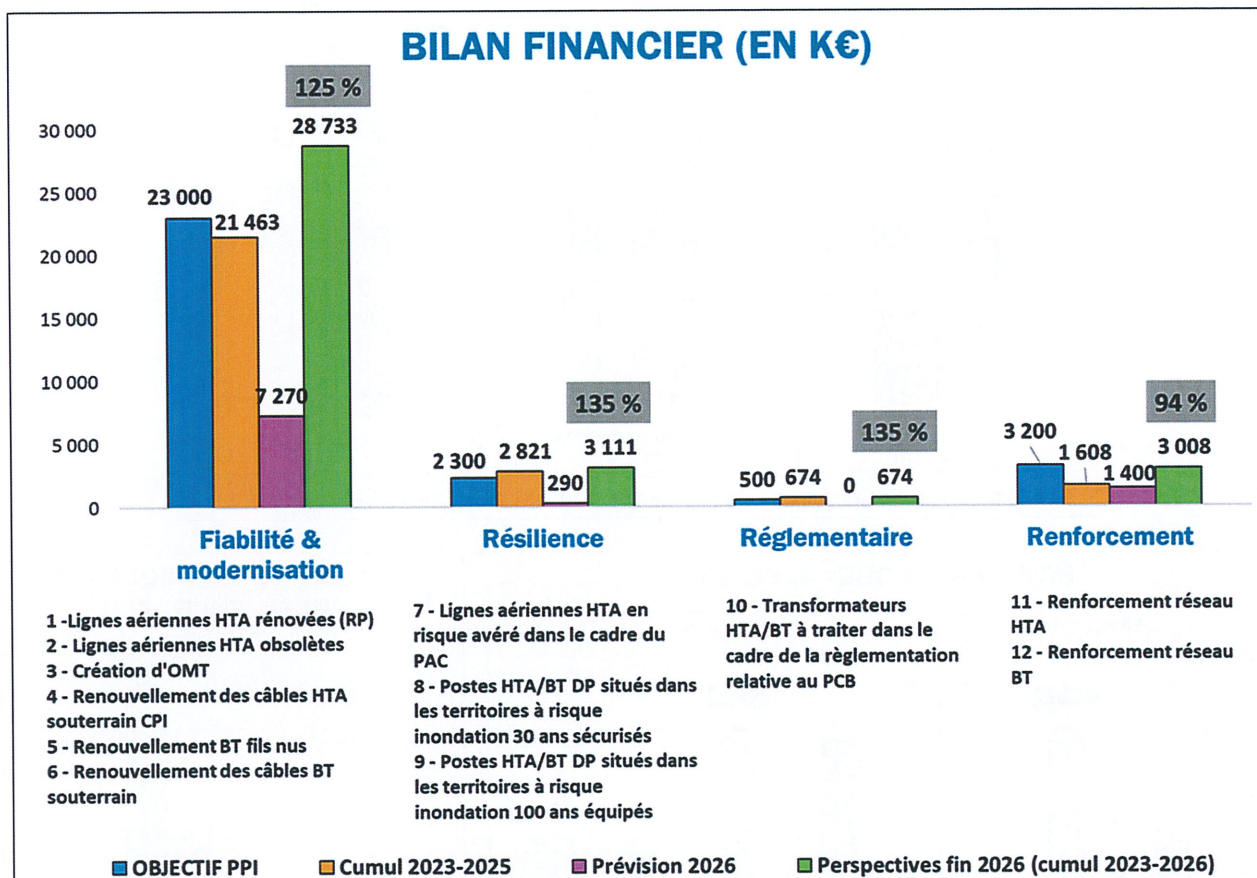
RENFORCEMENT

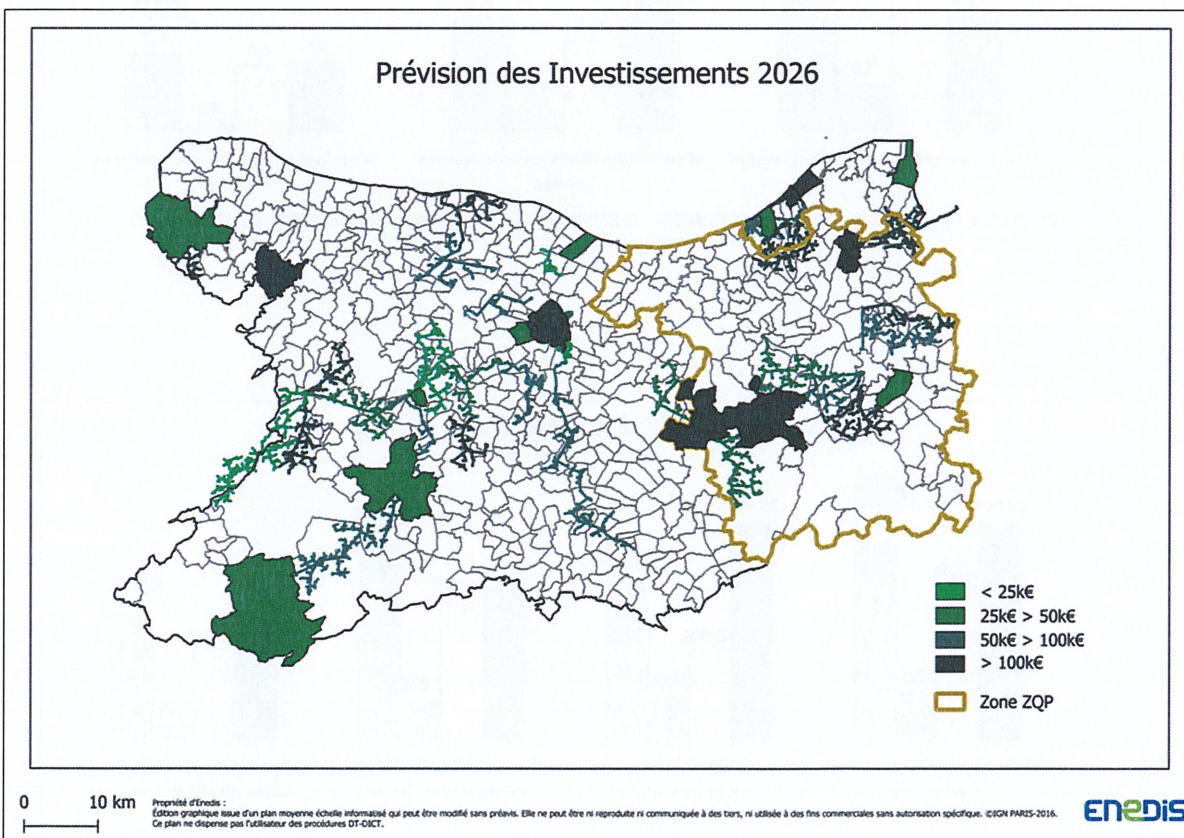
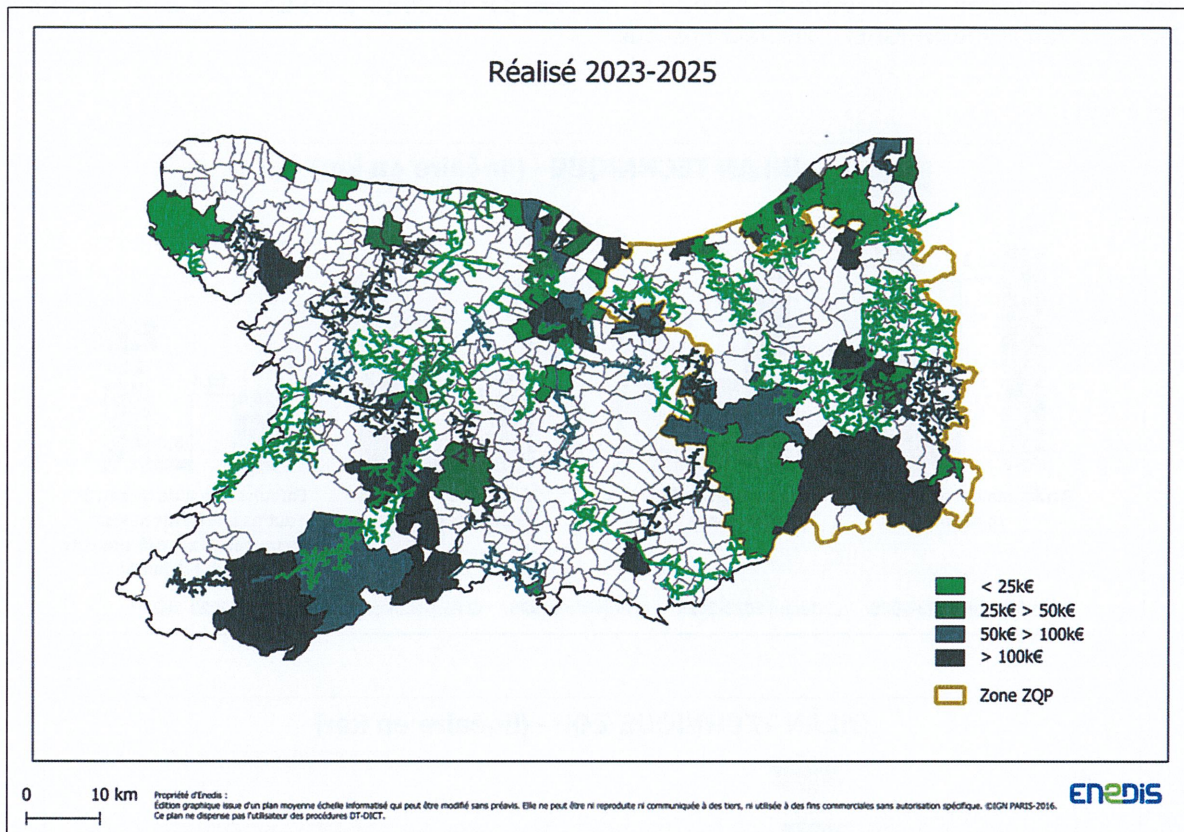


BILAN TECHNIQUE - RENFORCEMENT - ZQP



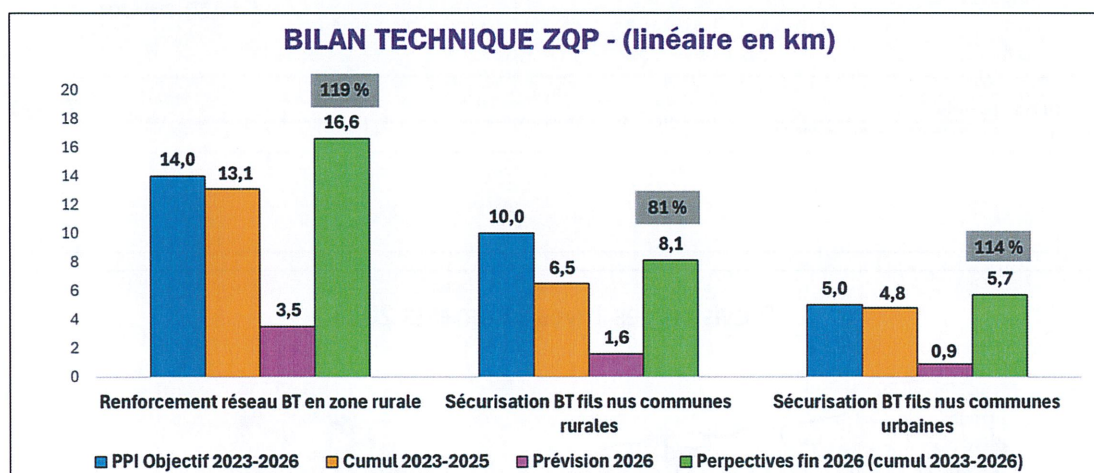
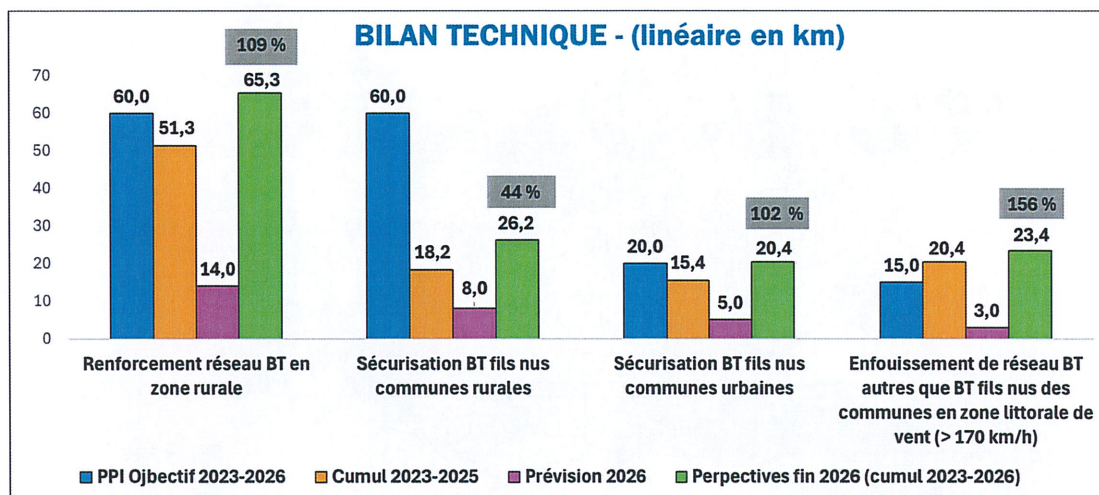
Bilan financier :



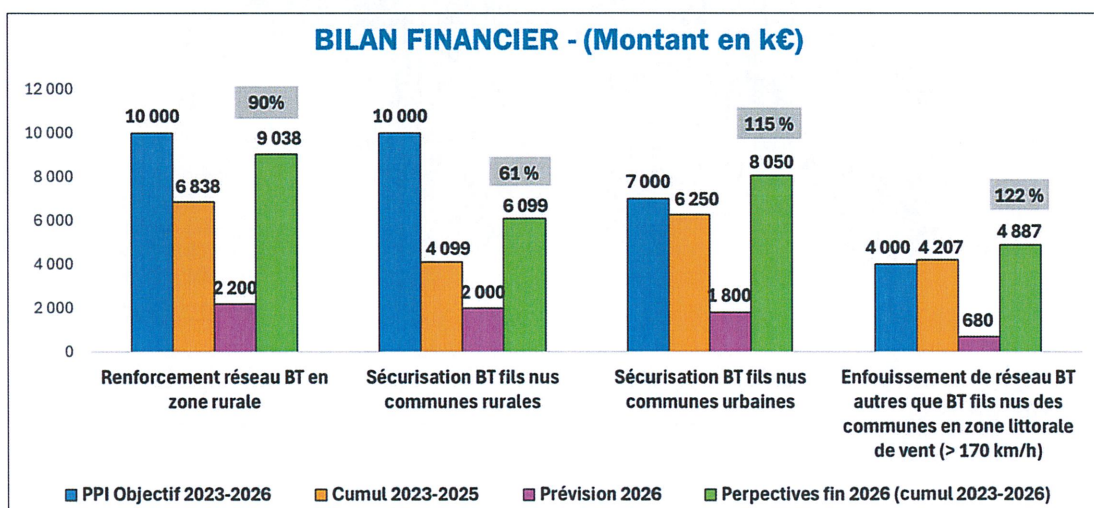


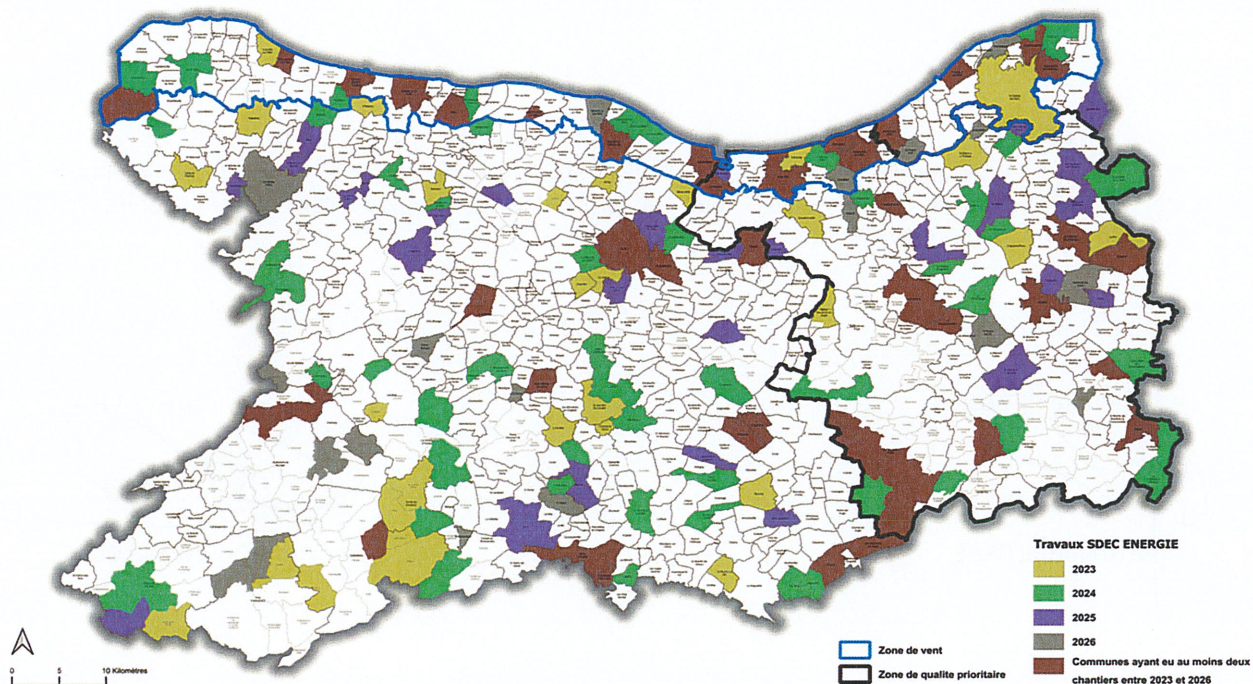
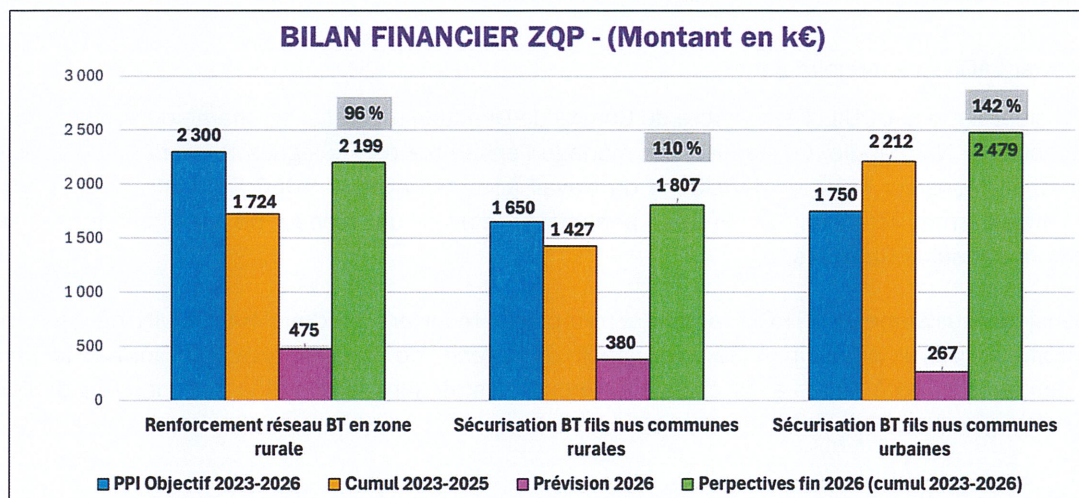
- Les investissements (techniques et financiers) réalisés par le SDEC ÉNERGIE sont ainsi présentés par Monsieur Yannick RODRIGUEZ, Directeur Réseaux :

Bilan technique :



Bilan financier :





Madame la Présidente remercie Messieurs Frédéric HARDOUIN et Yannick RODRIGUEZ pour ces présentations et invite Monsieur Olivier LAGNEL, nouveau directeur régional d'Enedis en Normandie, à se présenter à l'assemblée.

Précédemment directeur régional délégué à Paris, ayant contribué à la préparation de l'ensemble des sites des Jeux olympiques 2024, il a également travaillé aux Ressources Humaines.

Havrais d'origine, il connaît la Normandie pour y avoir également travaillé sur la partie raccordement et ingénierie et est ravi de retrouver des équipes qui travaillent aussi bien avec le SDEC ENERGIE.

Monsieur Olivier LAGNEL est rejoint par :

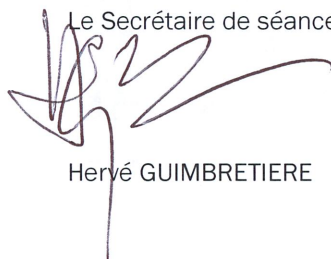
- Monsieur Fabrice DOUILLET, membre du Comité de Direction d'Enedis, en charge des affaires territoriales sur toute la Normandie. Ce dernier, qui manage l'ensemble des délégués territoriaux de la Normandie, remercie Monsieur Frédéric HARDOUIN du travail accompli avec le SDEC ENERGIE et de la qualité des échanges entre les deux structures, permettant d'avoir un réseau de distribution de l'électricité performant sur le Calvados,
- Monsieur Guillaume PORTRON, amené à remplacer Monsieur Frédéric HARDOUIN dès son départ en retraite, en janvier prochain. A été responsable de l'agence de conduite régionale Normandie pendant les 4 dernières années, après avoir occupé différents postes dans le domaine des marchés de l'énergie et des énergies renouvelables.

Monsieur Frédéric HARDOUIN remercie une dernière fois le SDEC ENERGIE pour toutes ces années de collaboration.

Le Comité Syndical prend acte de ces communications.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 16h15, après avoir rappelé que la prochaine assemblée plénière se réunira le jeudi 12 février 2026 à 14h, dans cette même salle.

Le Secrétaire de séance,



Hervé GUIMBRETIERE

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE